

LE FOLKLORE BRABANÇON

Histoire et vie populaire



REWISBIQUE
Archives

1987

trimestriel

N° 254

LE FOLKLORE BRABANÇON

Histoire et vie populaire

Juillet 1987 - N° 254

**Organe du Service de Recherches Historiques et
Folkloriques de la Province de Brabant.**

Président: *François DE HONDT, député permanent.*

Vice-Président: *Jacques MARCHAL et Didier ROBER,
députés permanents.*

Directeur: *Gilbert MENNE.*

Rédacteur: *Myriam LECHÈNE.*

**Consellier
artistique:** *Marc SCHOUPPE.*

Prix au numéro: 70 F.

Cotisation 1987 (4 numéros): 260 F.

Siège: rue du Marché aux Herbes, 61, 1000 Bruxelles.

Tél.: 02/513.07.50.

Bureaux ouverts de 8 h 30 à 17 h 00. Les bureaux sont fermés les samedis,
dimanches et jours fériés.

C.C.P. du Service de Recherches Historiques et Folkloriques:
000 0025594 83.

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. Toute
la correspondance doit être adressée au Directeur.

Il existe une édition néerlandaise du «Folklore Brabançon» qui paraît
également tous les trois mois et qui contient des articles originaux. Mêmes
conditions d'abonnement.

SOMMAIRE

ARTICLES

Christian Spapens
L'habitat, territoire du moi.

p. 83

Gladys Guyot
La prévôté puis l'Abbaye de Saint-Jacques-sur-Coudenberg
à Bruxellas et son église.

p. 88

A. Mevis
Un dessin inédit d'Edwin Ganz

p. 111

Geneviève Falgnoy

L'occupation française à Nivelles pendant la guerre de
Succession d'Autriche (1746-1748).

p. 113

2e partie. Les conséquences de l'occupation: vie
quotidienne et vie économique.

3e partie. Les conséquences de l'occupation: finances
et démographie.

L'habitat, territoire du moi

par Christian SPAPENS
Architecte

Toute société industrielle basée sur le profit lui subordonne logiquement sa production et étouffe, par essence même, l'expression culturelle au sein de celle-ci: le travailleur ne peut alors plus affirmer sa personnalité; on tente de lui retirer tout pouvoir de décision.

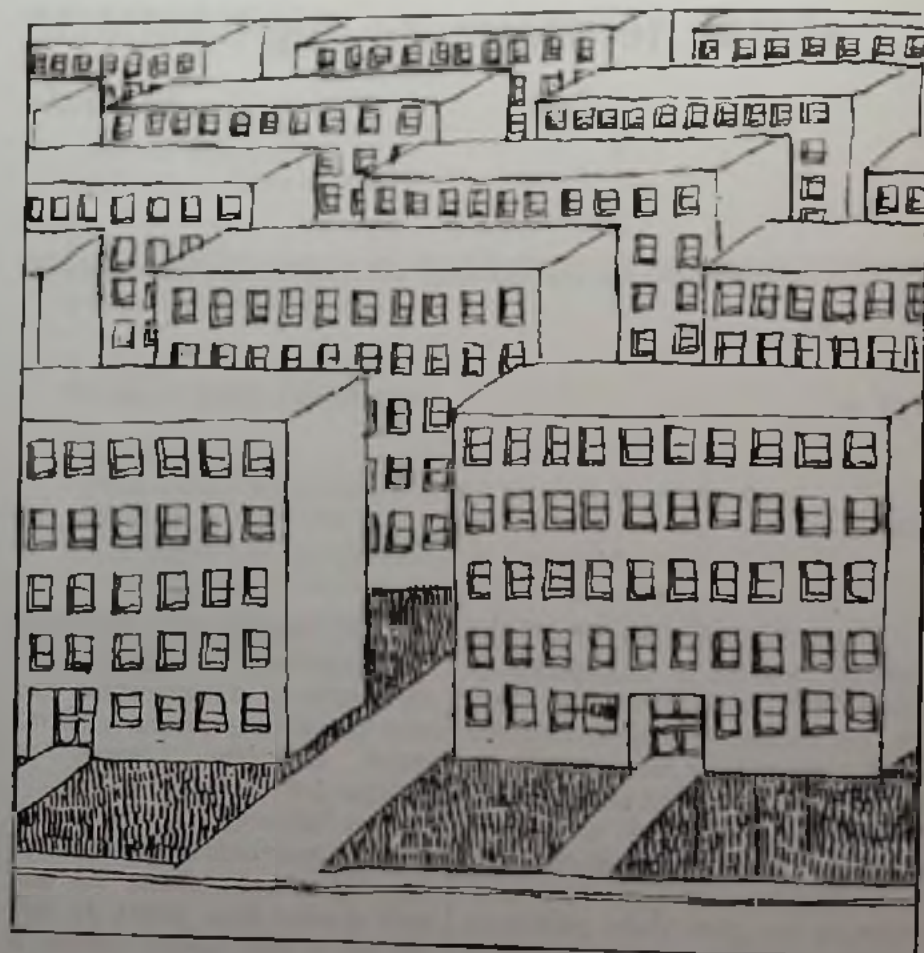
L'habitat, au-delà des contraintes les plus vives permettra cependant toujours la manifestation d'un des besoins humains les plus fondamentaux: celui de s'exprimer. Sous cet aspect, il constitue un sujet inépuisable d'étude pour les folkloristes qui trouveront ici quelques brèves notes concernant diverses attitudes qui caractérisent certains habitats de ces dernières décennies.

Les espaces corrigés

On constate aisément que certains bureaux d'architecture (?), tout entiers asservis à une économie dominatrice ont produit en série

des habitations anonymes, standardisées à outrance. D'obtus règlements et d'implacables normes leur ont assuré une uniformisation aseptisée. L'esprit de création est inexistant.

Les habitants à qui sont imposés ces logements s'emparent des espaces conventionnels qui leur sont dévolus pour tenter de donner vie, à une échelle réduite, à leurs rêves qui traduisaient leur besoin d'expression. La clôture, le jardinet, la façade se chargent de sens. C'est à travers eux que l'individu pourra se révéler et indiquer la situation sociale - idéalisée - qu'il occupe ou dont il rêvait. L'habitant s'entoure d'éléments qui, isolés de leur contexte, ne restent que des objets: statue de cerf brâmant, brouette, nain, maquette de château, mais auxquels leur propriétaire donne vie en un système de relation qu'il a imaginé et qui lui permet de se situer par rapport à une tradition historique et culturelle.



Dessin de Jean-François OCTAVE.

Le miroir Intérieur

A celui pour qui cet espace même est refusé, il ne reste plus qu'à se tourner vers l'intérieur. Son Intérieur devient l'ultime possibilité de matérialiser ses mirages, ses émotions. Ici aussi l'individu s'entoure de signes, de symboles; p. ex.: miniaturisation de l'atomium, menu de mariage, car-

te postale fluorescente par lesquels il désire se définir au sein de la société.

La démarche précédente n'est évidemment en aucun cas régie par la mode, le confort, les conventions, le style ou le (bon) goût, mais procède bien d'un légitime besoin d'identification qui ne se soumet guère à l'une de ces données.

La banalité personnalisée

C'est cependant cette soumission, qu'adoptent d'aucuns qui, ayant en vue l'affirmation de l'objet en tant que tel, visent au tape-à-l'œil et utilisent pour ce faire les procédés du plus plat des conformismes. Ce sont ceux-là que l'on observe à travers un grillage baroque, derrière leur tour moyennageuse percée d'un porche grec et abritée par un toit de chaume. Pourtant eux aussi éprouvaient le

besoin - essentiel - de se raconter, mais ils sont devenus les tristes victimes de l'industrie de consommation qui, exploitant la veine de leur trouble, leur propose un pâle substitut à l'esprit de création qu'elle s'acharne à étouffer, tout en axant habilement sa publicité sur les notions ambitieuses d'originalité, d'identification. Quelle originalité que celle des formes offertes, - reproduites industriellement et servilement pillées dans les courants culturels antérieurs !

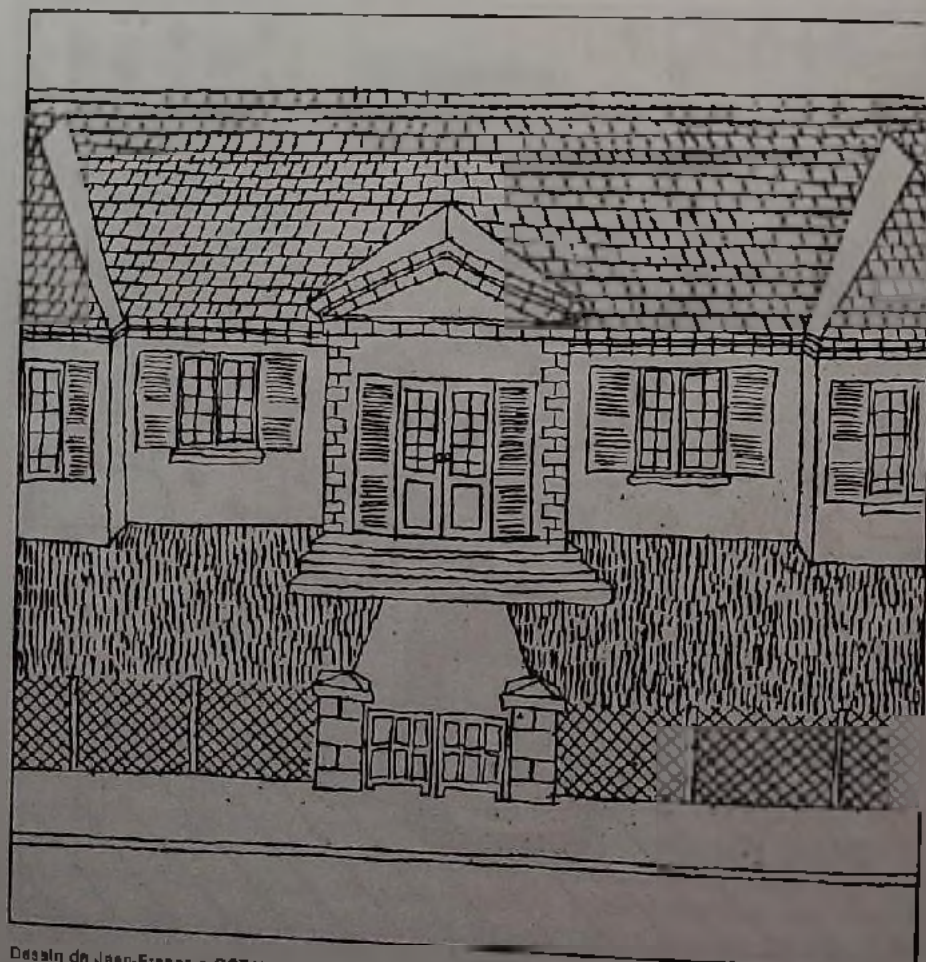


Dessin de Jean-François OCTAVE.

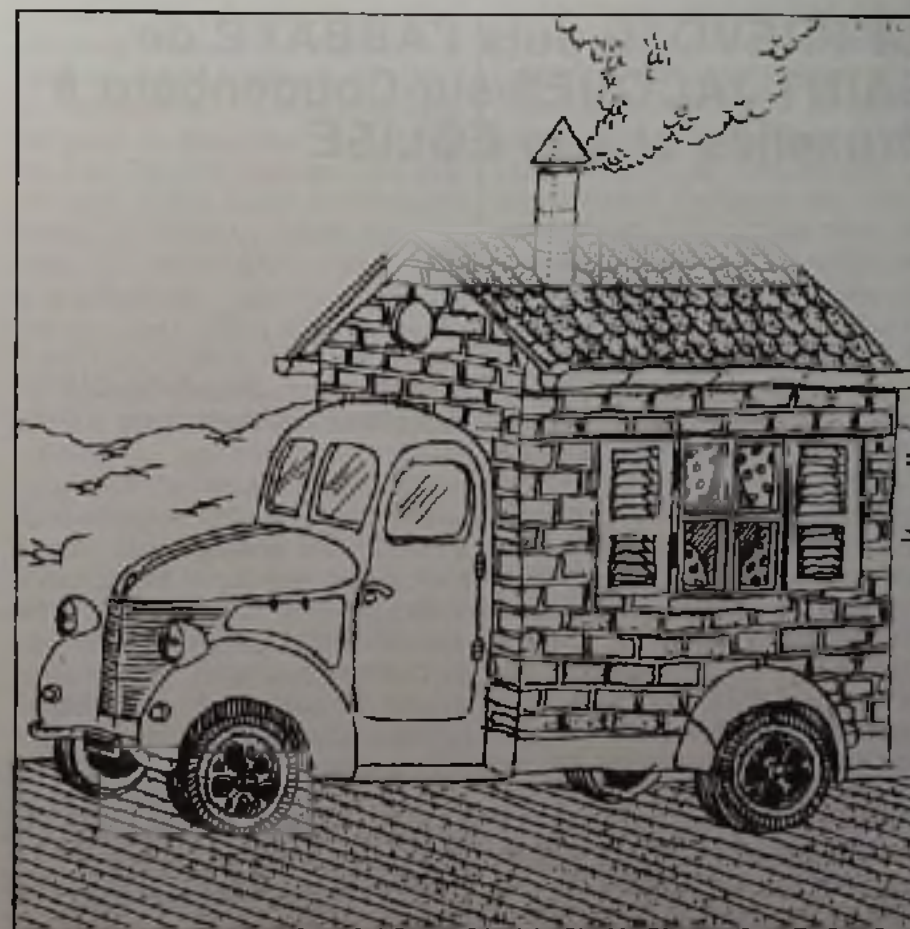
Les condamnés à la création

Les deux attitudes évoquées à l'instant sont essentiellement liées aux processus engendrés par la société de consommation. A travers les craquelures de ce mode de vie surgit une authentique subculture contestatrice de l'ordre établi, témoinnée, nous l'avons vu, par la correction des espaces. Par définition, cette subculture agit dans le cadre même des modèles de consommation proposés.

Ces derniers récusent l'archétype production - consommation - gaspillage, en refusant de s'y intégrer : ils subviennent eux-mêmes à leurs besoins, en produisant selon les règles écologiques (culture biologique, énergies solaire, éolienne...) uniquement ce qui leur est nécessaire. Quant aux déchets de la civilisation, loin d'admettre leur perte irrémédiable, ils les récupèrent, les recyclent ou les réutilisent tels quels dans leurs constructions auxquelles, bien sûr, ne



Dessin de Jean-François OCTAVE



Dessin de Jean-François OCTAVE

préside aucun modèle. Il s'agit d'une œuvre authentiquement nouvelle, profondément originale, œuvre à laquelle les "marginaux", dont le souci d'indépendance est évident, se sentent acculés par la mainmise sur l'espace et la construction par l'économie dominante.

Cette condamnation à créer qu'ils ressentent est prometteuse : les contraintes les plus vives que s'impose une société induisent toujours une nouvelle société.

La PRÉVÔTÉ puis l'ABBAYE de SAINT-JACQUES-sur-Coudenberg à Bruxelles et son EGLISE

par Gladys GUYOT
religieuse du Sacré-Cœur à Jette

Avant-Propos

Cet article, écrit pour le bicentenaire de la reconstruction de l'église actuelle-1787-1987, n'est qu'un aperçu synthétique de l'histoire et des anciens bâtiments du monastère qui font mieux comprendre les antécédents de la situation et du style de l'église actuelle.

Il est essentiellement basé, au point de vue bibliographique, sur un registre photocopié de fiches d'archives rassemblées par Pl. Lefèvre et maintenant prêtées à la fraternité des religieuses du Sacré-Cœur qui résident au Borgen-dael. D'autres archives proviennent des A.G.R. concernant les cérémonies religieuses: Conseil d'Etat, n° 167-168, des Etats de Brabant, reg. 345, de l'inauguration de la statue de Charles de Lorraine, Bibl. Rie, Ms.17122, p. 29-

33; de l'inauguration de Joseph II, A.G.R., Conseil Privé Autrichien, n° 7, de deux lettres au sujet des Bollandistes, A.E., n° 6955. Aux A.A. Grimbergen, Cl. VI, un registre de la confrérie de Saint-Blaise.

Les travaux consultés ont été SANDERUS, "Chorographia Sacra Brabantiae", t.II, La Haye, 2de édit., 1727; A. HENNE et A. WAUTERS, "Histoire de la Ville de Bruxelles", III, pp. 351-355; A. WAUTERS, "Histoire des environs de Bruxelles", III, pp. 313 et 419; le "Monasticon Belge", t. IV, province de Brabant, 4e vol., Liège, 1970, pp. 963-985; Pl. Lefèvre, "L'obituaire de la prévôté de Saint-Jacques-sur-Coudenberg" dans "Les Cahiers Bruxellois", t. Ier, 1956, pp. 97-108; Idem, "Le tombeau d'un fils de Marie de Bourgogne dans l'ancienne église

prévôtale de Saint-Jacques/Coudenberg", dans "Les Cahiers Bruxellois", t. VII, 1962, pp. 267-271; G. DES MAREZ, "Les monuments religieux de Bruxelles", t. II, 1928, 3e édit. Touring Club, pp. 134-136, et Idem, remis à jour et complété par A. ROUSSEAU, 1938, pp. 272-278; G. MARTIGNY, "Bruxelles, L'architecture des origines à 1900", coll. "Villes d'Art", édit. Vokaer, p. 180; M.F. DUSTIN, "L'église Saint-Jacques/Coudenberg", dans "Brabant", 1976, pp. 60-68; G. van INNIS, "Le Commandeur de Nieuport à Bruxelles. Son séjour à la Place Royale naissante; son entrée et ses travaux à l'Académie Impériale et Royale (1777-1794)", pp. 116-180, extrait du "Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences Morales et Politiques", 5e série, t. LXVIII, 1982, 4-5; "Saint-Jacques/Coudenberg", brochure éditée à l'occasion d'un concert donné à l'église le 24 octobre 1984 et contenant la description des deux tableaux de de Craeyer; Georges RENOUY "Quartier Royal", Ed. Rossel, 1980.

Synthèse historique du XIIe siècle à l'avant-dernier abbé-fin du XVIIIe siècle

L'histoire de la prévôté puis de l'abbaye est liée, dans une certaine mesure à celle du palais ducal élevé sur la colline du Coudenberg ("Frigidomonte"), et d'autre part, elle est celle d'une communauté de chanoines réguliers de Saint-Augustin aux vicissitudes diverses.

Son origine, au début du XIIe siècle, est celle d'un hospice pour voyageurs le long de la route prin-

cipale traversant Bruxelles d'E. en O. Le refuge fut cédé avec son oratoire dédié à saint Jacques, à l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem par le duc de Lotharingie, Godefroid III, en 1162. Les prêtres qui desservaient l'oratoire, en même temps chapelle primitive de la forteresse ducal, se constituèrent au début du XIIIe siècle, en chanoines réguliers de Saint-Augustin, encouragés par le duc Henri Ier qui leur donna, en indivis avec les Hospitaliers, les biens que l'église possédait à Schaerbeek, Ixelles et environs, et en outre, la dime de Duisburg. Le pape Grégoire IX leur accorda, en 1234, le droit de sépulture et celui de célébrer les offices, portes closes, pendant une période d'interdit. L'évêque Nicolas de Cambrai leur céda le patronat des églises de Duisburg (1262) et de Bevingen (1259), dépendance de Neigem près de Ninove, puis le transfert de l'église de Bevingen à Neigem à cause de la difficulté des chemins.

En 1252, le premier prévôt connu, Henri, conclut un accord avec le doyen et le chapitre de Sainte-Gudule au sujet du cimetière de Saint-Jacques, de certains de ses biens et cens dus au chapitre, accord précédé d'un arbitrage par l'abbé de Jette-Diligem, le doyen de Blerbeek, prieur bénédictin près de Louvain, et un chanoine de Saint-Pierre de Louvain. En 1260, une bulle d'Alexandre IV confirma l'élection libre du prévôt par les religieux, les biens et privilèges antérieurs. A cette époque, le monastère possède des immeubles à Rhode-Saint-Genèse, Saint-Josse-ten-Noode, Wauthier-Braine et en divers endroits de Bruxelles.

Malgré cela, la situation matérielle reste difficile, l'ère des donations seigneuriales se termine et les Augustins n'exploitent pas eux-mêmes leurs terres; ils n'y perçoivent que des cens, dîmes ou rentes.

En 1300, après la fête de la Trinité, le duc Jean II, à cause de l'exiguïté de ses revenus, accorde au monastère de pouvoir acquérir des biens et rentes jusqu'à concurrence de 100 livres.

Le 24 juin 1303, le prévôt et les chanoines promulguent un règlement intérieur qui décide le partage des revenus, la vie en communauté, l'assistance aux offices et la participation de tous à l'administration de la maison. La vie religieuse semble donc stabilisée. Le 23 juin 1360, une charte des échevins de Bruxelles atteste que le Magistrat a acheté au couvent de Coudenberg 3 journaux 94 verges en dehors de la porte de ce nom pour les fortifications de la première enceinte urbaine qui englobait le palais ducal et dont la tour dite d'Anneessens et des vestiges sont actuellement visibles boulevard de l'Empereur.

Des premiers prévôts, on ne connaît guère que des activités économiques. Eux-mêmes ou un religieux servait de chapelain à l'oratoire du palais ducal reconstruit et agrandi au début du XIV^e siècle. Le 5 avril 1426, le duc Jean IV donna, outre les bénéfices "in campanis", de l'argenterie et 800 couronnes pour la célébration journalière d'une messe dans la chapelle castrale, le prêtre était nourri à la Cour et recevait une robe suivant une coutume observée de temps immémorial par les ducs

et duchesses.

Sous le prévôt Henri Speckaert (1432-1454), la vie communautaire paraît s'intensifier. On rédige un cartulaire, deux de la Table des pauvres, un censier, quatre antiphonaires, un psautier et un bréviaire. Ces derniers écrits par Jean van der Noet, venu du prieuré de Groenendaal à Coudenberg, passage rendu facile du fait de l'appartenance à la même règle de Saint-Augustin. Ce chanoine était un des huit enfants de Wauthier V et de Dymphne de Grimbergen, représentés sur un tableau dû à Roger van der Weyden et qui se trouvait dans la chapelle de la Visitation des Carmes à Bruxelles, détruite lors du bombardement de 1695. Une copie en est à l'église de Wemmel. Les rapports du prévôt et de son successeur, Gilles Strael (1454-1501) avec Philippe le Bon furent excellents. Le duc unit la chapellenie de son château de Trois-Fontaines à Vilvorde au domaine de Saint-Jacques et il lui incorpora encore les églises de Chératte et de Thommen (Liège), celles de Gulpen et de Heerlen (Limbourg).

En 1480, on trouve dans les comptes du couvent la confection d'une mitre et d'une crosse quoique le prévôt n'ait pas encore le titre abbatial. En 1514, Léon X lui donne l'église de Lennik-Saint-Martin pour augmenter les revenus conventuels, et en 1515, il ratifie les statuts de la congrégation de Windesheim qui groupe les monastères de Saint-Augustin et dont le prévôt de Coudenberg, Jean Evrard, est nommé un des conservateurs, sans en être membre. Jean de Coudenberg-est-ce un

descendant du lignage de ce nom élu prévôt "rite et canonice" le 18 novembre 1558, ne fut investi de sa charge que deux mois plus tard parce que l'autorisation du Prince n'avait pas été demandée pour son premier chapelain!

L'élection dut être recommandée devant le chancelier de Brabant suivant l'accord intervenu entre Charles-Quint et les chefs de monastères en 1522.

À la fin du XVI^e siècle, l'état matériel et surtout spirituel de Saint-Jacques laissait beaucoup à désirer. À trois reprises, entre 1562 et 1572, des visites épiscopales promulguent des statuts pour rappeler l'observation de la règle, le silence, la prière, la communauté des biens, le port de vêtements simples et décents, la clôture, surtout l'exclusion des femmes! Le temporel semble être mal géré. En 1607, les Archiducs incorporent pourtant la chapellenie de Saint-Hubert à Boitsfort à la mense conventuelle. Au début du XVII^e siècle, la situation ne s'est guère redressée, aussi l'archevêque Jacques Boonen rappelle-t-il les mêmes prescriptions en 11 points. Cela explique qu'à la mort du prévôt Henri Meulemans (18 décembre 1633), la charge prévôtale resta vacante pendant deux ans. Enfin à la suite de longues tractations entre les autorités concernées, un religieux de l'abbaye augustinne de Sainte-Geztrude à Louvain, Denis de Carnin (†1653) fut nommé prévôt par le roi Philippe IV le 14 mai 1636, confirmé et béni par Mgr Boonen le 15 juin suivant, lequel unit à la mense prévôtale celle du vicariat de la chapelle Sainte-Croix à Ixelles. Dix ans plus

tard, l'archevêque visita de nouveau le monastère où la réforme n'était pas achevée. Il insista sur l'observance des exercices spirituels, la clôture, la manière de vivre et la gestion exacte du patrimoine. Des ventes publiques de biens sont autorisées pour apurer des dettes. En 1670, le prévôt, Gilles van Linthout (1653-1678) intenta un procès au Grand Serment des Arbalétriers pour avoir pénétré en armes dans l'église le jour de la procession de l'Ommegang.

Malgré une situation encore déficiente, Clément XII érige, en 1731, la prévôté en abbaye en faveur de Jacques l'Sersievens "parce qu'il convient que le chapelain de la Cour ait le titre d'abbé" lequel peut donc désormais en porter le titre, la mitre, la crosse et l'anneau dans les cérémonies officielles. C'est le début d'une période que l'abbaye voudrait prestigieuse, mais qui sera surtout ruineuse! Elle sera pourtant entrecoupée de quelques heures plus claires.

Cérémonies religieuses

Dans le contexte hiérarchique et somptuaire du XVIII^e siècle encore très conservateur dans l'ensemble des Pays-Bas où "la philosophie des Lumières" n'atteindra qu'une minorité d'esprits, les cérémonies religieuses et profanes revêtent une grande importance, ainsi que la place qu'y occupe chaque participant. Tous les événements de la dynastie de Habsbourg, les rares victoires militaires sont fastueusement célébrées et donnent lieu à des sonneries de cloches, des distributions d'aumô-

nes, des offices et autres œuvres pieuses.

Ainsi le 14 janvier 1696, à la mort de la reine-mère d'Espagne, Marie-Anne d'Autriche, le service mortuaire eut lieu à la chapelle royale dont le prévôt de Coudenberg était le célébrant. Le 16 août 1717, pour la prise de Belgrade sur les Turcs par le prince Eugène de Savoie, un "Te Deum" est chanté à Sainte-Gudule en présence des autorités religieuses et civiles. Les 3 et 4 janvier 1741, pour les funérailles de Charles VI à Saint-Gudule, les vigiles sont chantées le 3 de 15 à 17 h. par trois évêques, onze abbés, les chanoines de la collégiale en présence de toute la Cour et des Corps constitués. Le 4, la troisième messe de requiem fut célébrée par l'évêque de Gand ayant comme premier assistant, l'abbé de Park au titre d'archiprêtre des ducs de Brabant; second assistant, celui de Jette-Diligem, diacre, et celui de Coudenberg, André Fouron, sous-diacre comme chapelain héréditaire de la Cour. Les membres de celle-ci furent reçus au portail par le doyen et le chapitre de Sainte-Gudule. Le P. Dutard, S.J., prédicateur ordinaire de la Cour, commença son sermon quand "tous les intervenants furent rangés suivant leur rang, laquelle étant finie, les musiciens chantèrent la messe composée par l'empereur Léopold, père de S.M. défunte. La cérémonie fut terminée à 2 h. de l'après-midi". Et ce fut ainsi tout au long des années suivantes, mais parfois l'un ou l'autre abbé se déroba vu la perte considérable de temps et son absence de l'abbaye, cependant les archives

actent la présence de Coudenberg à cause de sa charge de chapelain de la Cour et de sa proximité avec celle-ci.

L'abbé Warnots et sa politique de prestige

Gilles-Joseph Warnots, successeur de Nicolas Cloquet, ne fut pas meilleur administrateur que lui. Entré à Saint-Jacques en 1739, d'abord vicaire à Ixelles puis curé à Lennik-Saint-Martin, il est élu abbé en 1769, choix ratifié par Marie-Thérèse et le cardinal de Francenberg, archevêque de Malines, qui le nomma juge synodal. Mais Charles de Lorraine lui demanda de dresser un relevé de tous les biens de la communauté et de soumettre la gestion de son proviseur à un contrôle annuel. Deux premiers comptes seront envoyés au gouverneur. Cependant l'abbé ne persista pas dans cette direction, en 1774, les religieux écrivent à l'archevêque qu'il est plus soucieux d'une politique de prestige que du bien spirituel et temporel de sa maison. Par contre au dehors, il réussit à se faire bien voir. Le 17 janvier 1775, lors de l'inauguration de la statue en bronze de Charles de Lorraine au centre de la Place Royale, complètement renouvelée et agrandie aux dépens des anciennes baillies, l'abbaye fut ornée de "tableaux", du portrait ducal, de la croix de Lorraine, du Lion brabançon, d'arcs de triomphe, d'inscriptions et illuminée comme les hôtels particuliers des environs. Le soir, un fastueux banquet à l'hôtel de ville, également orné et illuminé, réunit les membres des états de Brabant, parmi

lesquels l'abbé Warnots accompagné d'un domestique: du Magistrat de Bruxelles, Anvers et Louvain, des nobles, militaires et étrangers. Le repas, agrémenté de musique, comprenait des chevreaux d'Ardenne, des perdreaux et autres viandes arrosées de vins, le tout fourni par Jacques Mosselman (1719-1781), maître boucher, doyen de la nation N.D. Un bal populaire se déroula la nuit "dans le meilleur ordre possible" et deux fontaines devant l'hôtel de ville distribuaient du vin rouge et du vin blanc. Ainsi toutes les classes sociales participaient-elles à la fête du bon Charles de Lorraine.

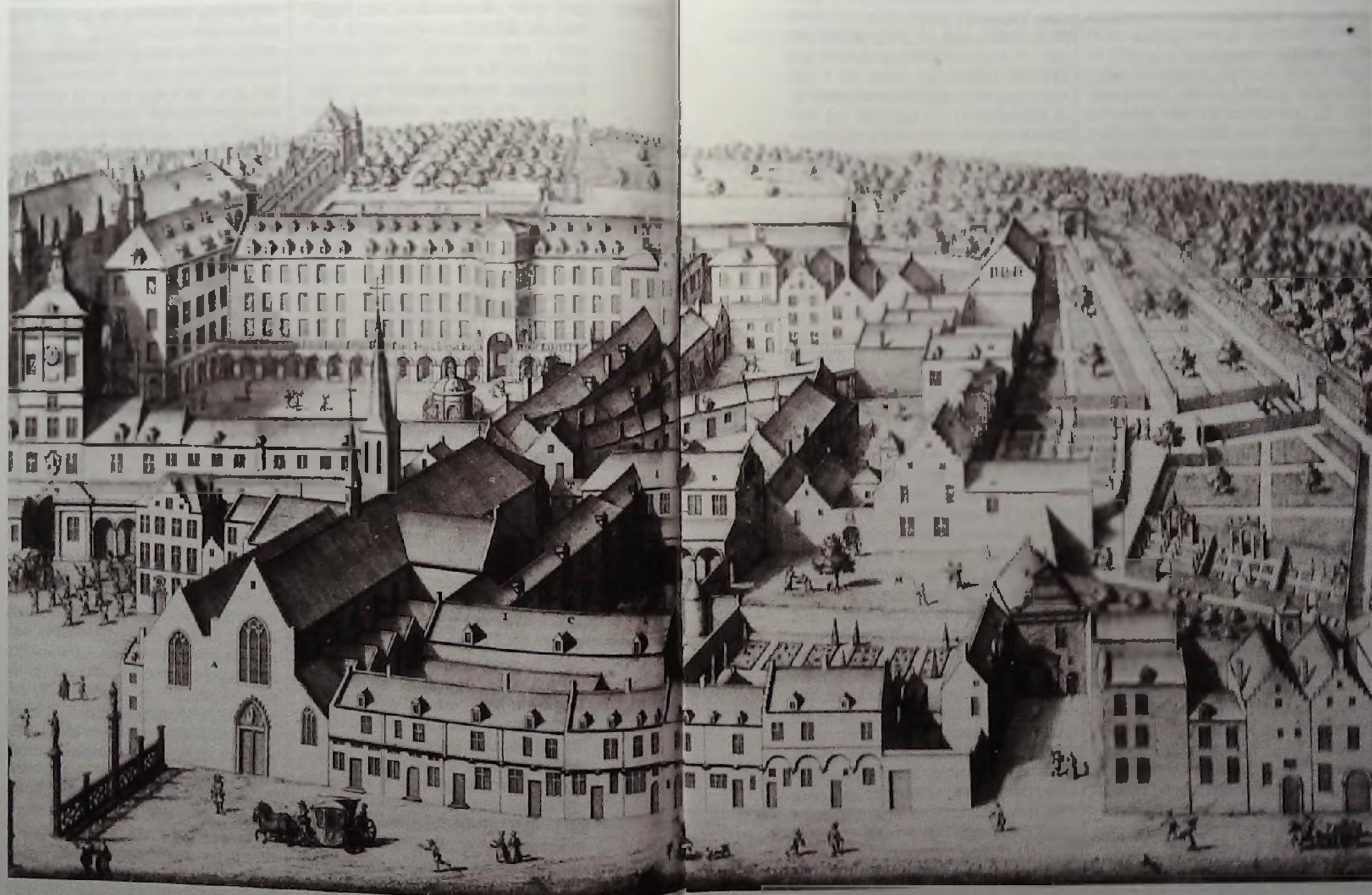
Cette même année 1775, le prélat Warnots fut reçu membre des états de Brabant dans l'ordre ecclésiastique, et même élu par ses pairs, député permanent avec l'abbé bénédictin de Vlierbeek, chacun pour trois ans à partir du 1er juin 1777.

Le 12 novembre suivant, il demanda au gouvernement de donner asile aux exilés bollandistes dont les autorités souhaitent la continuation du travail. Il écrit que sa maison "serait très propre à secourir les vices du gouvernement tant par sa situation propre à la surveillance gouvernementale que par les ressources qu'elle procurera à ceux qui se dévoueront à cette tâche. Les personnes qui cultivent l'histoire et les belles-lettres sont plus fréquentes à Bruxelles qu'ailleurs et il n'est pas douteux que les bollandistes ne puissent trouver des secours dans les membres de l'Académie" fondée en 1772, en quoi Warnots se trompait car par un anticléricalisme "obscurantiste" dans ce "siècle

des Lumières", le gouvernement refusa d'y admettre le bollandiste Ghesquière qu'il jugeait "le plus délié, le plus fin et le plus dangereux des jésuites". Warnots ajoutait que l'abbaye pouvait donner aux bollandistes "un logement suffisant, la façon d'y vivre n'est ni austère, ni gênante, et ils y respireront un air sain, en se promenant dans le jardin abbatial et le parc qui y est joint sans passer par la ville. Ils pourront y former des élèves soit parmi les religieux du lieu, soit parmi d'autres pour continuer ce grand ouvrage dont la discontinuité eut excité les regrets de tous les savants de l'Europe". Le rapport indique bien le désir de plaire au gouvernement et la vie facile menée à l'abbaye.

Le 24 avril 1778, le prince de Starhemberg, ministre plénipotentiaire (1770-1783), signifie à Warnots que Joseph II acceptait sa proposition et lui accordait 2000 fl. pour l'aménagement des locaux et un exemplaire de chaque ouvrage déjà imprimé des bollandistes. Ceux-ci furent hébergés dans les bâtiments le long de la rue de Namur dont la façade centrale, de style Louis XVI, venait d'être édifiée et existe toujours. Les bollandistes y séjournèrent d'une manière favorable à leurs travaux jusqu'à la suppression de l'abbaye en 1786. Ils connurent alors des séjours éphémères et des déménagements onéreux.

Le 17 juillet 1781, les gouverneurs généraux, l'Archiduchesse Marie-Christine et son mari, le duc Albert de Saxe-Teschén, procédèrent à l'inauguration de Joseph II dans nos provinces. Le cortège pour se rendre à Saint-Gudule était



L'abbaye Saint-Jacques sur Coudenberg. Extrait de : *Cherographia Sacra Brabantiae* T. II 1723

composé des prélats selon leur rang en carrosse découvert à deux chevaux accompagné d'un domestique marchant à pied, et des membres des autres ordres. Le soir à l'hôtel de ville, la députation du premier ordre des états fut composée des abbés de Vlierbeek, Parc, Heilisse et Coudenberg.

Warnots mourut le 21 décembre 1782 laissant son abbaye dans une situation tragique.

Bâtiments conventuels

Le monastère primitif, limité par la rue de Namur, le Borgendael alors très étendu et une autre rue, s'agrandit successivement jusqu'à la première enceinte au-dessus de laquelle un vaste jardin était clôturé et arboré. Le quartier du prévôt, bâti en 1466, comprenait, outre ses appartements, une cuisine, une brasserie, le grenier au-dessus de l'étuve où se trouvait la prison conventuelle ! Les bâtiments des religieux, contigus à l'église, encadraient le cloître à arcades d'entrées le long duquel étaient situés la salle capitulaire, le réfectoire et au-dessus la bibliothèque. Le plan de Sanderus montre des constructions élevées d'une manière très irrégulière à cause peut-être de la proximité du palais ducal.

Le Borgendael, aboutissant à la place actuelle du Trône, constituait au XII^e siècle, une voie séparant la forteresse ducal de la prévôté. Il formait un quartier particulier dont les habitants étaient exempts des impôts urbains et de l'inscription dans une corporation

de métier. En décembre 1270, le duc Jean I^{er} avait déclaré dans une charte que le Borgendael serait un enclos fortifié et donné à la prévôté contre un cens de 6 deniers payable à la Nativité de N.D. (8 septembre). Le quartier fut progressivement restreint par les extensions du palais dont il jouxtait les cuisines et le "castrum" dit "d'oude Borch". En 1412, le prévôt Gérard de Platea (van der Straelen) s'engagea à y creuser une conduite d'eau alimentée par un puits (poel) moyennant un cens annuel de tous les habitants puis de la conduire chez chacun contre 10 chapons par an et à perpétuité. En 1588, Alexandre Farnèse fit aménager sur une partie du jardin conventuel et l'emplacement de quelques maisons du Borgendael un "jeu de paume" dont le monastère réclama le solde du prix de la cession au Conseil des Finances. Les habitants du Borgendael étaient souvent très pauvres comme le prouve une lettre des religieux à Philippe IV le 21 juin 1656 au sujet de leur pénurie. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, un volumineux dossier traite de leurs exemptions et privilèges qui furent abolis en 1776 par le gouvernement ratifiant une convention de la Ville en 1774 parce que le quartier était devenu un repaire de banqueroutiers et de gens suspects.

En 1588, la prévôté avait construit un local pour les archives; de 1613 à 1620, elle exécuta des travaux au nouveau cloître, et en 1648, elle emprunta 1600 fl. pour les réparations et la bâtisse de l'infirmerie. Durant la vacance du siège prévôtal, la communauté autorisa le confesseur du Cardi-

nal Infant, gouverneur général, à habiter le bâtiment du prévôt à condition de le reconstruire, ce qu'il fit pour 7000 fl.

L'ancienne église

Orientée N.S., elle s'ouvrait sur la rue de Namur et était parallèle aux "bailles" de la Cour, c'est-à-dire des ouvrages militaires entourant la cour précédant le palais ducal, et à une partie de celui-ci. Petite, d'une longueur de 80 pieds et d'une largeur de 62, de style gothique très simple, en forme de croix latine avec un chœur polygonal et deux petits bas-côtés prolongés en chapelles, elle était sommée d'une tour s'élevant près du chœur et d'une flèche chapitrale dominant le transept.

En 1301, elle fut pavée et en 1430, le cimetière fut enclos d'un mur. Le 12 juillet 1438, Philippe le Bon donna 60 lv pour sa restauration et le 28 janvier, 600 pour couvrir la charpente et le nouvel escalier contre la grosse tour; en 1529, Charles-Quint attribua 900 fl. au prévôt pour l'anniversaire de la mort de son oncle, le petit archiduc François, et pour des travaux à l'église. Le 14 avril 1585, l'archevêque de Malines, Jean Hauchain, la réconcilia parce qu'elle avait été profanée par les calvinistes pendant les troubles politico-religieux. En 1605, un tabernacle est sculpté par Jérôme Duquesnoy, et en 1622, des vitraux sont placés aux effigies des princes de Habsbourg. En 1622, l'église fut érigée en paroisse ainsi que celle de Saint-Nicolas qui devaient chacune un cens annuel de 100 fl. au chapitre de Saint-Gudule.

Le Cardinal-Infant, frère de Philippe IV, fit construire la nef de la chapelle de la Saint-Vierge. Le 15 mars 1653, on projeta une galerie pour conduire du palais à l'église avec balcon dans le chœur de la chapelle de N.D. En 1675, le gouverneur, duc de Villa-Hermosa, demanda l'ouverture d'une porte à deux serrures pour entrer dans l'église par la galerie, porte refermée après le départ du gouverneur en 1680. Le 23 avril 1656, un accord fut conclu pour le blanchissage de l'église. Un demi-siècle plus tard, un expert, après une visite détaillée, déclara que l'église n'était plus en état de servir au culte, les murs étaient calcinés, la tour ébranlée par suite, entre autre, de l'incendie du palais ducal dans la nuit du 3 au 4 février 1731. Le 6 avril 1742, Marie-Thérèse accorda un subside de 3000 fl., pour la restauration, mais en 1743, la tour fut partiellement incendiée. Dès lors, le sort de l'église était scellé.

Autels et confréries

Elle comprenait plusieurs autels dédiés à des saints ou des sièges de confréries. L'autel de N.D., fondé le 14 avril 1287, se trouvait à l'O. à proximité de la tour et d'une sacristie adjacente. Il fut consacré par l'archevêque Hauchain en 1591. Le 15 mai 1641, on y transféra solennellement la statue de N.D. de Bois-le-Duc, sauvée par une pieuse dame lors de la prise de la ville par le prince Frédéric-Henri de Nassau en 1629, et restée d'abord à l'église Saint-Géry. Pour la placer à Saint-Jacques sur l'autel de Saint-

Idelphonse, il fallut descendre et couper le tableau de Rubens représentant la Vierge revêtant le saint d'une chasuble. Lors de l'incendie de la tour, il trouva refuge à l'hôtel de Nassau mais revint à l'église en juin 1748. Il fut alors scié en trois parties : ensemble les deux volets représentant l'archiduc Albert à genoux devant son saint patron, et de même l'archiduchesse Isabelle devant sainte Elisabeth, au dos du panneau central, une "Sainte Famille", le tout exposé dans l'église. Le Cardinal-Infant, atteint de la petite vérole, demanda qu'on transporta la statue de N.D. dans sa chambre et il mourut en disant : "Mater Patriae-Mater mei". Elle était portée en procession qui avait lieu en son honneur, le 4e dimanche après Pâques. Elle était pourvue de 29 robes et 20 faïences ou soies noires à gros grains formant des côtes, le tout donné par des fidèles.

A l'entrée du chœur se trouvaient les autels de sainte Catherine et de Saint Nicolas. A l'E., dans le chœur latéral gauche, celui de la Sainte-Croix fondée par Marguerite de Castro, veuve de Jean de Meldert en 1362. Le 14 septembre, mille personnes se pressaient à l'église où l'on distribuait des drapelets. En annexe, vers 1540, une petite chapelle à N.D. des Douleurs" où fut transférée en 1596 la confrérie de Saint-Isidore, érigée par l'archiduc Albert à Lisbonne et en 1588 à Bruxelles. L'archiduchesse en fit partie en 1599, elle était réservée aux fonctionnaires et domestiques de la Cour, aux grands seigneurs et à des peintres comme David Teniers. Il y avait encore des autels dédiés à

d'autres saints ou saintes.

La confrérie de Saint-Roch avait, depuis 1627, sa chapelle pour conjurer la peste sur l'emplacement actuel de la Place Royale. En 1637, Urbain VIII lui accorda des indulgences et en 1651, elle fut affiliée à celle de Rome ; en 1661, l'archevêque André Creusen exposa une parcelle de la côte du saint et y apposa son sceau. L'autel était orné d'une copie du tableau de Rubens : "Saint Roch assistant les pestiférés" qui est à l'église Saint-Martin à Alost. Le 14 avril 1726, une procession se déroula seulement autour des baillies et le 24 août 1748, les jésuites y participèrent dont le couvent se trouvait un peu plus bas.

La confrérie du Saint-Sacrement, fondée par Philippe le Beau, faisait dire une messe chantée le 3e dimanche après la fête, procession et salut l'après-midi, le tout rehaussé par les musiciens de N.D. du Sablon et de la chapelle royale. Enfin, une confrérie de Saint-Laurent groupant les chefs cuisiniers, demanda une procession le 10 août, mais elle ne fut qu'éphémère. D'autre part, l'abbé de Carnin, 12 religieux, 2 novices et un postulant firent partie de la confrérie de Saint-Blaise érigée canoniquement à l'abbaye de Diligem par l'archevêque Boonen en 1528 pour se protéger "des maux du corps et de l'âme et de la mort subite". Le registre en porte les armoiries de l'archevêque, des abbayes de Diligem et de Coudenberg et celles de Denis de Carnin.

Place royale, Eglise Saint-Jacques-sur-Coudenberg



Les nombreuses confréries de l'Ancien Régime exigeaient peu de leurs membres, une aumône selon les possibilités de chacun, et la récitation journalière des actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition. Elles constituaient une réponse aux aspirations profondes des populations, et là où il y en avait beaucoup, on constate que les vocations l'étaient aussi. Elles remplissaient également un rôle social en tissant des liens entre les associés, mais elles étaient évidemment d'un genre différent des groupements religieux actuels.

Sépultures et offices funéraires

Ils sont un peu connus par l'obituaire du monastère qui est à la fois un calendrier liturgique avec la liste des défunts, religieux et bienfaiteurs et les anniversaires fondés de leur vivant. Souvent aussi l'indication de leurs sépultures qui permet de mieux connaître l'intérieur de l'église.

L'obituaire primitif est perdu, sa transcription date de 1429 et il est complété jusqu'en 1633. 21 noms de prévôts y paraissent et 61 de religieux et 13 ecclésiastiques étrangers au monastère, tels Boniface qui se démit de l'évêché de Lausanne et mourut à l'abbaye de La Cambre en 1260 et Jean l'Serclaes, évêque de Cambrai (†1389), des doyens, chanoines et chapelains de Saint-Gudule. Parmi les laïcs, plusieurs ducs et duchesses de Brabant jusqu'à l'archiduchesse Isabelle. D'autres furent inhumés dans le monastère: le chroniqueur Edmond de Dynter (†1449), un des initiateurs de l'U.C.L., enterré avec plusieurs

membres de sa famille dans la salle capitulaire du couvent ornées de châsses précieuses placées dans de belles niches autour des murs, de même, des membres de la famille de Meldert dont le manoir s'élevait près de là. Le 27 juin 1465, eut lieu l'inhumation d'un enfant de la princesse d'Orange dans le chœur de l'église, et en novembre 1495, Philippe le Beau exonéra le monastère d'une messe journalière pour Corneille, bâtard de Bourgogne.

Au milieu du chœur se trouvait la tombe du petit archiduc François, fils de Maximilien et de Marie de Bourgogne, mort en janvier 1482 à quatre mois. Son mausolée, en marbre noir, surmonté de la statue en albâtre de l'enfant, avait été élevé par ordre de sa sœur, Marguerite d'Autriche par les sculpteurs Louis van Bodegem et Guiot de Beugrant en 1528; en 1530, un grand chandelier fut placé devant le mausolée et à la fête de saint François d'Assise, patron du jeune prince, des vigiles et une messe solennelle de requiem étaient chantées pour lui à l'initiative de Charles-Quint qui donna une somme d'argent, dont nous avons déjà parlé, à cet effet. Le 3 août 1775, une licence du gouvernement autorisa le transfert provisoire du corps en-dessous de la salle capitulaire pour être ramené plus tard dans la nouvelle église, mais par négligence de l'abbé Warnots, l'inscription du caveau a manqué et le monument a disparu, aussi le corps du petit archiduc a-t-il été enterré dans la fosse commune du cimetière de Saint-Gudule à la chaussée de Louvain avec les autres dépouilles. Une in-

scription en marbre rappelle son souvenir dans la chapelle N.D. de Bois-le-Duc.

Roger van der Weyden (†1464) et sa femme, Elisabeth Goffaerts, (†1477) quoiqu'enterrés à Sainte-Gudule, avaient un anniversaire à Coudenberg. De même, le peintre Raphael Coxie et sa femme, Jeanne Jonghellinck (†1637). Jacques de Marnix, seigneur de Toulouse, commissaire des guerres sous Charles-Quint et un des trois ambassadeurs envoyés en Angleterre pour faire valoir les droits de Marie Tudor au trône, fit bâtir dans le collatéral droit une chapelle à N.D. des Sept Douleurs. Lui et sa femme étaient représentés sur des bas-reliefs de leur tombe. Au XVIII^e siècle, Anna Bruegel et Isabelle Defrenne, épouses successives de David Teniers, peintre de l'archiduc Léopold, reçurent leur sépulture à Saint-Jacques; lui-même, demeurant rue Haute, fut inhumé le 11 février 1685. A partir de 1773, date de la suppression des jésuites, les funérailles pour les soldats morts en service furent célébrées à Saint-Jacques jusqu'à la suppression de l'abbaye.

Vers 1950, dans la démolition des derniers vestiges du cloître et des soubassements de l'ancienne salle capitulaire, on a retrouvé de petites pierres, couvertes d'inscriptions, qui fermaient jadis les alvéoles des caveaux disposés le long d'une crypte ouverte sous la salle. Les pierres ont été remises aux Musées d'Art et d'Histoire et les corps, transférés en 1786, dans une fosse commune.

Construction de la nouvelle église 1775-1786

La Place Royale, qui entourait la statue de Charles de Lorraine, fit l'objet d'un projet, conçu par l'architecte français, Barré, en style néoclassique ou Louis XVI alors en pleine vogue. Il prévoyait l'agrandissement de la Place aux dépens de l'abbaye de Coudenberg et la nouvelle église face à la Montagne de la Cour, monument grandiose avec péristyle, formé de quatre puissantes colonnes corinthiennes et surmonté d'un dôme magnifique. Tel quel, le gouvernement refusa ce plan trop onéreux et le fit réduire par un autre architecte français, Barnabé Guimard, résidant alors à Bruxelles, à l'exclusion de Fisco, contrôleur des travaux de la Ville, et de Laurent-Benoît Dewez, promoteur de l'architecture Louis XVI dans nos provinces. Guimard transforma moins heureusement la façade de Barré pour l'église, mais la Place fut construite sur le modèle de celle de Stanislas à Nancy et Royale à Reims.

Warnots et sa communauté entrèrent immédiatement dans les projets gouvernementaux. En 1775, ils demandèrent à l'archevêque de Malines de pouvoir bâtir une nouvelle église en abattant l'ancienne et en plaçant le frontispice de la nouvelle face à la statue de Charles de Lorraine en reconnaissance de l'admission de leur abbé aux états de Brabant. Les religieux permirent de vendre les tableaux de Rubens et les meubles inutiles à la nouvelle église; la vente réalisée en 1776 pour 150 000 liv. à la galerie impériale de Vienne.

Ces décisions prouvent d'une part, la flatterie envers le pouvoir, et d'autre part, la méconnaissance du génie de Rubens pour d'autres dépenses somptuaires. En 1775, Marie-Thérèse par un octroi, autorisa l'échange de quelques terrains du vieux palais avec ceux de l'abbaye. Le même mois, un accord intervint avec celle-ci et le proviseur des ménages pauvres au Borgendael qui céderont trois de leurs maisons et celle du receveur pour des constructions à la Place Royale contre indemnisation et une maison pour le receveur. Accord ratifié par Marie-Thérèse. Le 13 novembre 1775, le maître maçon, Joseph Philippart, était-ce l'entrepreneur de Guimard?, estime le coût des bâtisses comme suit: la façade: 10500 fl., deux maisons de chaque côté: 35.000 fl., les maisons dans l'impasse du Borgendael: 14.000 fl., total: 59.500 fl. dont le loyer des quatre maisons rapporterait 2.800 fl. et celles du Borgendael: 1800, d'où total de 4.600 fl. L'assemblée capitulaire des religieux s'engagea à tout construire en deux ans, toujours en reconnaissance de l'admission de Warnois aux états de Brabant. La bénédiction des fondements de l'église et de la première pierre avec inscription eut lieu le 12 février 1786 par le cardinal archevêque de Francakenberg, en présence de Charles de Lorraine et de sa suite. La cérémonie fut suivie d'un grand dîner à la Cour, d'un bal au théâtre et de l'illumination de l'abbaye selon les fastes de l'époque.

En 1777, l'abbaye est autorisée à faire couper et transporter à ses frais 300 perches de bouleaux

dans la forêt de Soignes pour élever les colonnes du fronton et former les voûtes du frontispice. Elle constitue plusieurs rentes à cet effet: en 1779, avec le sculpteur Olivier, de Marseille, elle passe un contrat portant sur 3.399 fl. pour les statues du pourtour et les bas-reliefs du péristyle, celle de Moïse est la mieux modelée, celle de David par François-Joseph Janssens (1744-1816) est mal drapée. Les bas-reliefs, au dessus de l'entablement sont d'Anrion, de Nivelles, et représentent le "Sacrifice de la Messe" et le "Martyr de saint Jacques". Le reste des travaux fut interrompu pour permettre la construction des maisons à la Place Royale.

En 1784, les gouverneurs généraux signifient au "Comité de la Caisse de Religion" instituée pour administrer les biens de couvents supprimés par Joseph II, que Coudenberg demande d'employer les matériaux de l'église détruite des carmélites, leur voisine, rue de Namur, demande accordée.

Le 17 décembre 1785, quelques mois avant la fin de l'abbaye, l'architecte Montoyer et la communauté s'engagent à achever les travaux d'intérieur dont le détail est intéressant car ils furent exécutés après la signature du contrat par la "Caisse de Religion": Maître-autel en marbre blanc, marches en noir, tabernacle et chandeliers en bois sculpté, argenté et doré: 4.186 florins; Deux chapelles latérales, de même: 4.065 fl.; Deux statues du côté de l'autel en pierres d'ardoise et par "un des meilleurs maîtres", en fait "l'Ancien et le Nouveau Testament" par Gilles-Lambert Godecharle en

1787, au talent plus prolane que religieux: 2.240 fl.

Les bas-reliefs du pourtour du choeur, en pierres d'Honnay (Namurois), également par Godecharle, représentent la "Naissance du Christ, la Dernière Cène et la Mise au Tombeau", ils sont supérieurs aux statues parce que l'artiste a fait valoir le jeu des ombres et des lumières: coût: 1845 fl.

Le pavement du choeur et du sanctuaire en marbres de couleurs: 2.589 fl. et celui de l'église en marbre de Namur noir et gris pour 3.594 fl.; les marches du choeur et des chapelles en marbre du pays: 987 fl.

Le jubé, plafonnage et plancher mais sans orgue ni balustrade: 1.055 fl.; les vitres en verre de Sart-Moulin (Braine l'Alleud): 1235 fl.; la sacristie, les armoires et serrures, la tour et son escalier: 10.349 fl.

Le montant du total s'élevait à 32.199 fl., agréé en séance capitulaire et signé: "Van der Heyden, abbas".

Construction des hôtels de la Place Royale

Le gouvernement, en vue de réduire ses frais, fit pression sur les abbayes brabançonnaises pour construire de "somptueux pavillons" sur la Place Royale et dans les rues longeant le Parc remplaçant l'ancienne "warande ducale". Coudenberg interrompit donc les travaux de l'église pour s'adonner aux autres.

Le 5 mars 1780, les religieux norbertins de l'abbaye de Tongerlo consentirent à élever quatre maisons rue de Belle-Vue (Place des

Palais actuelle), à laquelle le 12 janvier 1781, Coudenberg se substitua à condition que Tongerlo lui prête 250.000 fl. Le 21 mai 1781, Warnois s'oblige au moyen de 6.620 fl. donnés par le gouvernement, à élever des pilastres et une rotonde ornée vers le Sablon pour en fermer le passage. Le 20 décembre 1781, Coudenberg achète les bas-fonds de la rue de Belle-Vue au Parc pour 12.000 fl. et elle consent en outre à rembourser au gouvernement les frais qu'il avait faits pour les former et les préparer, mais elle est bientôt obligée d'aliéner tous ces terrains. Le 25 novembre 1781, les chanoines autorisent leur abbé à emprunter 150.000 fl. à l'abbaye cistercienne de La Cambre en échange de 53 bonniers et d'autres biens ruraux pour construire des bâtiments au Parc où La Cambre n'en avait pas. De même, 50.000 fl. à l'abbaye de Jette-Diligem qui élevait des maisons rue Ducale. Le 3 décembre 1781, Coudenberg remplace l'abbaye Saint-Michel à Anvers pour construire le bâtiment à laquelle celle-ci s'était obligée et ce moyennant 3.500 fl. Le 22 décembre suivant, Coudenberg est autorisé par les gouverneurs généraux à construire les grillages, pilastres et trophées à l'entrée du Parc. Le 2 avril 1782, l'abbaye projette d'élever un hôtel à entretenir constamment à ses frais pour la jointe des Administrations et du Département Héraldique, mais en novembre 1783, elle cède l'achèvement de ce dernier à l'abbaye de Villers pour 42.622 fl. Le 22 décembre 1782, le gouvernement lui donne un terrain vers le milieu de la rue de Belle-Vue, configu d'un

côté à l'un des siens pour y construire l'hôtel du ministre plénipotentiaire au prix de 115.598 fl., mais elle ne put réaliser ce dessein, elle était alors en pleine débâche financière.

Elle avait pourtant réussi à tenir ses engagements au sujet des hôtels de la Place Royale. A gauche de l'église, dont le portique seul existait alors, l'abbaye avait construit deux hôtels dont le premier était loué depuis 1778 à la ravissante Madame Louis de Vaux, née Marie-Elisabeth Tassillon de Terlinden (†1783), une des favorites de Charles de Lorraine, et le second formant le coin du Borgen-dael, "par contrat de louage à vie", passé le 16 janvier 1777 devant le notaire royal Bergé et en présence de Guimard à "Messire Louis-Ernest Preudhomme d'Hailly, vicomte de Nieuport, baron de Poucques (Poëke), etc. et à dame Marie-Antoinette de Vicq de Cumplich, son épouse". L'hôtel n'était pas tout-à-fait achevé, mais l'abbaye s'était engagée à le mettre en état pour le 1er octobre. Il était habité également par le frère cadet de Louis-Ernest, Charles-François, né à Paris le 13 janvier 1746 de parents flamands : Charles-Florent et Marie-Anne Alegambe, baron d'Auwerghem. Commandeur de l'ordre de Malte, Charles-François fut surtout un savant mathématicien, élu à la Jeune Académie des Sciences et Belles-Lettres, le 14 octobre 1777. Il habitait ainsi en face de la "Domus Isabellae" en contre-bas de la Place Royale et où siégeait l'Académie. Les deux hôtels seront réunis en un seul vers 1800 et formeront l'Hôtel de

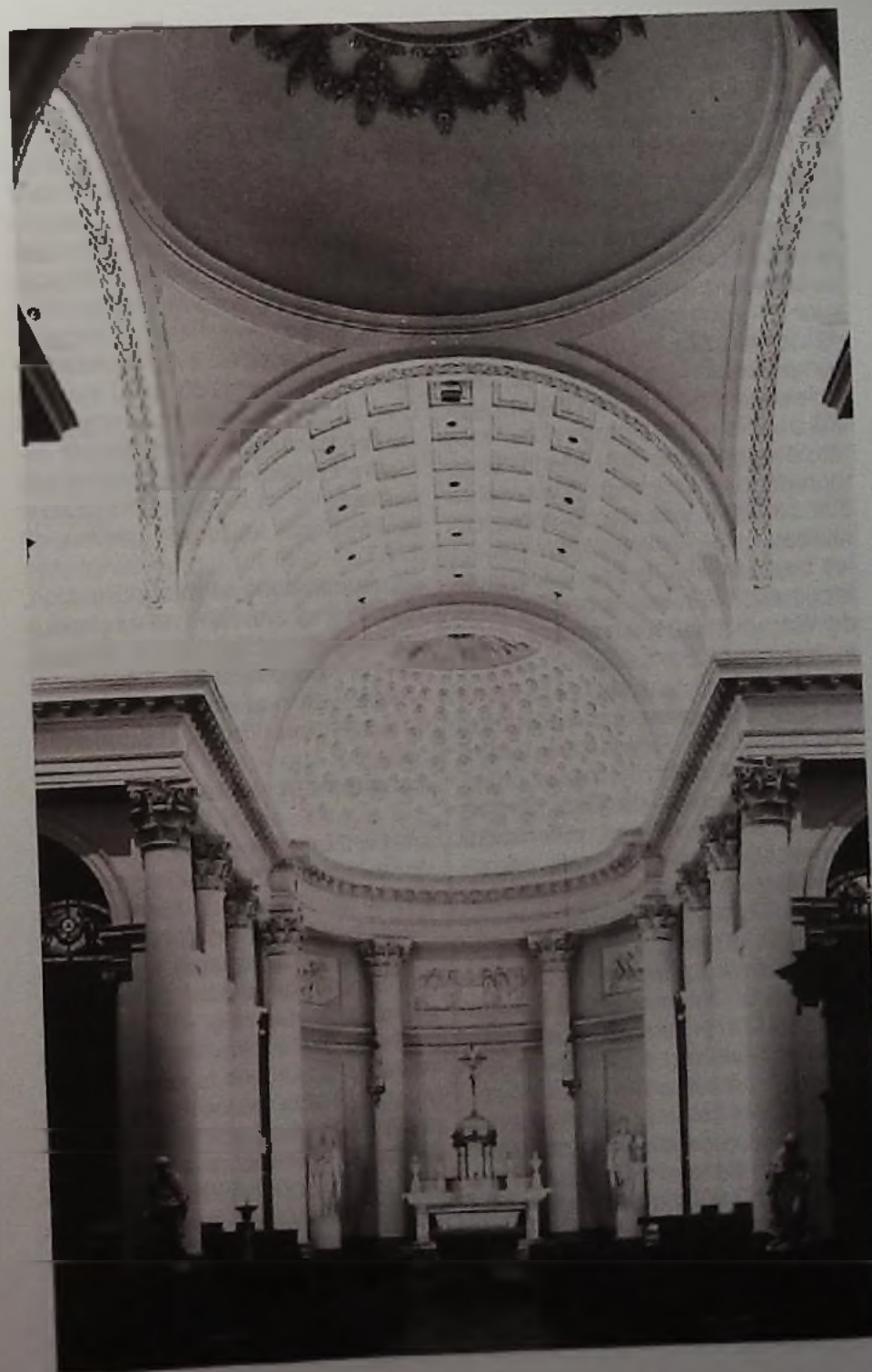
Flandre", un des plus réputés de Bruxelles.

A droite du portique, un hôtel est aussi loué à vie, le 4 novembre 1777, à Ferdinand Rapedius de Berg (1740-1800), amman de la Ville, nommé par le Souverain et premier personnage du Magistrat, il essaya de faire revivre sa charge alors tombée en désuétude, partisan de Joseph II, il fut membre du Conseil général de Gouvernement en 1787. Parti pour Vienne en 1789, il en revint en 1790, mais dégoûté de la politique, il s'occupa d'administration, de finances et d'histoire; esprit lucide, il jugeait objectivement Joseph II. L'autre hôtel, au coin de la Place et de la rue de Namur, était loué à P.J. de Nobele ou Le Noble.

Ruine financière et suppression de l'abbaye

Depuis des siècles, la prévôté puis l'abbaye de Coudenberg avait eu une situation matérielle difficile et surtout avait été mal gérée par la plupart de ses responsables. Pourtant, dans un rapport non daté et anonyme qui semble du XVIII^e siècle, il est dit que "le total des revenus s'élevait à 16.897 fl. 10 et les dépenses à 9.936 fl. 18, ce qui laissait un boni de 6.960 fl. 10, que l'abbaye n'exerçait pas d'hospitalité envers les parents et amis des chanoines, qu'il n'y avait ordinairement que 12 religieux conventuels qui doivent pourvoir à leurs vêtements sacerdotaux, et 6 domestiques; que l'abbé, en qualité de

Eglise Saint-Jacques-sur Coudenberg Inté-



premier chapelain de la Cour, avait un revenu particulier ainsi que l'église". Cependant l'absence de comptes et la mégalomanie de Warnots provoquèrent la ruine.

Comme on l'a déjà vu, ce dernier avait levé des rentes pour des milliers de florins en empruntant des capitaux. En 1777, il demande le personnel de Saint-Martin, la cure et la chapellenie de N.D. de Hal, anciens biens des jésuites, en compensation de la perte de ceux à Heerlen, Chératte et Gulpen passés aux Provinces-Unies. Les tractations sont longues, en 1779, le monastère renoncera au solde des 13.000 fl. encore dûs pour les tableaux de Rubens s'il recevait les biens de Hal, qui sont enfin obtenus en 1782, peu avant la mort de Warnots le 21 décembre.

Dès avant l'élection et la nomination abbatiale de Grégoire-Joseph van der Heyden, le notaire J.J. Cattoir est chargé par le chancelier de Brabant de faire rapport sur l'état de l'abbaye, puis le 10 février 1783, préposé aux comptes. Deux mois après son installation, le 20 mai 1783, le nouvel abbé reçoit un octroi de Joseph II pour céder à l'abbaye de Diligem la dime de Duisburg en échange des 50.000 fl. prêtés, sauf une petite partie revenant au curé de Ter-vueren; et à celle de La Cambre, 53 bonniers situés à Elterbeek, Carlo, Leeuw-Saint-Pierre, Vlaezenbeek et Berchem-Saint-Laurent pour les 150.000 fl. également prêtés; de vendre publiquement autant de maisons qu'il est nécessaire pour apurer les dettes et pour construire l'hôtel du ministre plénipotentiaire, passé ensuite à l'ab-

baye de Villers et au gouvernement.

Mais devant l'ampleur de la crise, Joseph II décida de supprimer l'abbaye, en vertu de l'édit du 17 mars 1783, d'autant plus qu'il cherchait des locaux pour le Conseil général de Gouvernement qu'il venait de fonder en remplacement des Conseils collatéraux. L'archiduchesse Marie-Christine l'annonça à l'archevêque de Malines le 19 mai 1786 et le notaire Cattoir, nommé administrateur de la liquidation qui dura plusieurs années. L'abbaye avait un refuge campagnard à Aucergem estimé à 19.780 fl. par le Conseil général en 1787.

Au moment de sa suppression, l'abbaye comptait 15 religieux conventuels et 6 chargés d'un ministère paroissial à l'extérieur. L'abbé van der Heyden mourut le 14 novembre 1792.

Achèvement de l'église

Le 28 juillet 1786, le "Comité de la caisse de Religion" autorisa Cattoir à faire construire la tour d'après le devis de Montoyer pour 11.192 fl., d'aménager le perron d'entrée, le pavement et les grillages du portique pour 7 649 fl., et le plâtrage de l'extérieur. En octobre suivant, d'achever la voûte et les murs latéraux du côté de la maison de l'abbé pour 2.993 fl. Un peu avant un escalier avec élévation d'un étage pour 2.993 fl. Un peu avant, un escalier avec élévation d'un étage avait été aménagé au logement du sacristain au Borgen-dael pour entrer de plein-pied dans la chapelle latérale du chœur. En 1786-87, l'ameublement de la sa-

cristie avait été confié au maître-menuisier Emmanuel Asselborn qui fit de magnifiques et grandes armoires en chêne toujours existantes, à petits compartiments et vastes chasubliers. Un fauteuil baroque, à la tapisserie assez usée, date peut-être de Warnots; un ravissant bas-relief domine une fontaine en marbre de couleurs. De très beaux ornements proviennent de l'abbaye de Cambron et du monastère du Val-des-Ecoliers à Mons.

En mai 1787, Cattoir reçut l'ordre de faire examiner la voûte "qui semble périliter" par Dewez et l'ingénieur Nivoy qui dirent de la consolider ce qui fut fait.

Le 29 octobre suivant, l'archiprêtre Millé, doyen de Sainte-Gudule, bénit l'église récemment achevée, "benedictio fuit hujusque non consecrata". A la fin de cette année, il y eut encore une visite "secrète" parce que le public croyait que la voûte n'était pas solide. Celle-ci fut inspectée par Fisco, exclu jadis de la construction, et par des "experts" qui déclarèrent que les doubleaux du dôme étaient insuffisants, que leur poussée n'était pas garantie et que la charpente était mal distribuée, d'où menace d'écroulement. Ces observations firent interdire provisoirement le culte. La même année 1787, Montoyer fit faillite et beaucoup d'ouvriers essayèrent de se faire indemniser par la "Caisse de Religion", mais en vain aussi durent-ils assigner l'architecte en justice. Au début de 1788, une nouvelle visite par Dewez et consorts attesta que la solidité de la voûte était sans conteste et que les ancrages et murs d'appui pla-

cés par après, étaient inutiles. Il n'y avait aucun danger pour la voûte, ni la tour, ni le frontispice; ils ajoutèrent seulement que la "tour ou bellroi" construite à la règle ordinaire de l'architecture devait être changée". Ce constat permit la réouverture de l'église et la publicité du procès-verbal de la visite pour rassurer le public et innocenter Montoyer dont la tour n'avait pas été conçue par lui. En 1782, l'abbaye avait projeté de vendre le carillon, composé de 35 cloches pesant 2.000 livres, mais en octobre 1787, il fut replacé ainsi que trois cloches de l'abbaye dans la tour.

En 1792, les trois grilles de l'ancienne église des jésuites furent adaptées devant Saint-Jacques par l'ingénieur Nivoy, et les orgues furent exécutées par le facteur J. Smet, de Bruxelles, le buffet d'orgue est de Conrad van Eyck. Le 19 août 1789, le Conseil royal avait informé Cattoir qu'il donnait à Saint-Jacques un beau tabernacle tournant et une croix dorée garnie d'argent provenant de l'abbaye de Cambron, la statue de la "Religion" tenant un cœur et un calice, un ange à ses pieds (1769) par Anron, jadis au maître-autel de l'abbaye d'Ailligem, celle de "Saint Pierre" (1787), toutes deux en marbre, actuellement à l'entrée du chœur, de "saint Joseph tenant l'Enfant Jésus à la main et brandissant de l'autre un flambeau" par le sculpteur de talent, Laurent Delvaux (1695-1778). Elle se trouve près de la chaire de vérité due à l'ébéniste, Joseph van Meeuwen (1793).

Le 10 novembre 1794, l'église fut évacuée et transformée en

temple de la "Raison" puis de "la Loi" par les jacobins français pour y célébrer les fêtes décennaires. Les statues furent transportées à l'église du Sablon où le service paroissial put continuer jusqu'en 1798 parce que le curé avait prêté le serment constitutionnel.

Dès l'annonce du concordat napoléonien, le bonnet des jacobins, le drapeau français furent descendus et la Croix replacée sur la tour. Le 24 juillet 1802, l'église fut rebénite et un salut solennel chanté.

En 1797, dans le tympan du fronton, le bas-relief du "Sacrifice de la messe" par Anrion avait été détruit et remplacé, en 1815, par "l'Oeil de la Conscience" qui devint ensuite "l'Oeil de la Providence", remplacé à son tour, en 1852 par une fresque sur fond d'or, "La Vierge consolatrice des Affligés" due au peintre Jean Portaels (1818-1895), mais assez médiocre, elle n'est d'ailleurs que peu visible. Au début du XIXe siècle, on surmonta le fronton triangulaire de Guimard d'un attique et d'un campanile en bois peu gracieux, qui fit place, en 1849, à une balustrade et à la tour octogone à pilastres corinthiens, recouverte de la coupole polygonale en cuivre qu'on y voit actuellement et qui fut exécutée par les plans aux proportions peu harmonieuses de l'architecte Suys (1783-1861). Sur la balustrade, on plaça, en 1852-1854, les statues de saint Jacques à la coquille sur le bâton, au centre, de saint Augustin à gauche, et de saint Jean Népomucène, martyr de la confession, à droite, par le sculpteur Egide Mélot (1816-1885).

Dans le haut du péristyle, les

bas-reliefs peu visibles parce que trop rapprochés des colonnes du portique, sont encore dus à Olivier, de Marseille: "Jésus chassant les vendeurs du temple" le martyr de saint Jacques et de Saint Philippe", Pierre guérissant le boiteux du temple".

C'est devant la façade de l'église, ornée d'un dais et de tribunes décorées de drapeaux et d'éléments symboliques que le prince Léopold de Saxe-Cobourg Gotha prêta, le 21 juillet 1831, le serment constitutionnel après lequel, Gerlache, président du Congrès national, prononça les paroles historiques: "Sire, montez au trône". Depuis lors, Saint-Jacques, paroisse royale, a vu se dérouler nombre de cérémonies officielles.

Le 12 mai 1943, les Allemands enlevèrent l'ancienne cloche marquant l'érection de la Place Royale. D'un diamètre de 0 m.73 et d'une hauteur de 0 m.65, elle portait l'inscription suivante: "Jos van den Gheyn et Andreas Lud. filius ejus me funderunt Lovani A° 1776" avec les armoiries parlantes aux trois coquilles d'"Egidius Warnots, abbas Coudenberg, statuum Brabant, assessor"; l'effigie de la Vierge et en-dessous: "Opus XIX B.M.V. dedicatans".

L'intérieur de l'église Saint-Jacques est lumineux, éclairé par deux rangées de fenêtres. La nef centrale est supportée par cinq colonnes corinthiennes engagées, cannelées et rudementées, prolongées par quatre dans le chœur mais d'une manière isolée. La voûte de la coupole hémisphérique y est ornée de caissons octogones chargés de rosaces. Celle à ber-

ceau, à simples caissons carrés, repose directement sur l'entablement. A gauche, la tribune royale communique directement avec le palais par une galerie, renouvelée de celle de jadis. Les stalles sont celles de l'abbaye en beau bois de chêne clair. Un tableau de "Saint Luc avec la tête de boeuf" est de Pourbus, mais il est difficile de savoir lequel des trois, peut-être François II (Anvers 1569-Paris 1622), bon portraitiste; une "Crucifixion" est d'un auteur inconnu jusqu'à présent. Les vitraux ne datent que de 1876.

Au carré du transept, s'élève la coupole en forme de dôme, ornée d'une guirlande sculptée en bas-relief et de la Trinité au centre, entourée de rayons. Aux extrémités du transept se trouvent deux immenses toiles de Jean Portaels, peintes en 1885-86: "La Crucifixion et le coup de lance" à gauche et à droite, "La Croix salvatrice, ornée d'un cœur" ou "Venite ad me omnes": rois, princes, notables, Marie-Madeleine et les pécheurs, la multitude viennent en foule adorer et implorer le Sauveur. Ces tableaux impressionnants sont encore dans le style-historico-romantique du XIXe siècle.

A gauche du chœur, la chapelle est celle de "N.D. de Grande Douceur" venue de Bois-le-Duc comme on l'a vu plus haut; celle de droite est dédiée à saint Jean Népomucène, au mur une épitaphe en marbre d'un jeune peintre, M.F. Jacobs (1796-1822) et au-dessus les obits des rois: Léopold Ier et les armoiries de ses deux épouses et des neuf provinces; Léopold II et celles des provinces;

Albert Ier au centre de ses fils: Léopold III et le prince Charles, tous portent le Grand Cordon de l'Ordre de Léopold; les heaumes sont représentés de face pour les rois et de côté pour le prince dont les armes sont bordées d'un filet d'or. Une statue en bois polychrome de saint Jacques est due à Charles Vleminck en 1888. Les chapelles sont éclairées par de jolis vitraux hémisphériques et fermées, comme le chœur, par des grilles du XVIIIe siècle, en fer forgé provenant peut-être de l'église des jésuites.

A côté de la chaire, au-dessus de la statue par Delvaux s'élèvent les obits du comte et de la comtesse de Flandre, parents du roi Albert.

Au centre de la nef, le Musée d'Art ancien de Bruxelles a mis récemment en dépôt deux grandes toiles de de Crayer (Anvers 1584-Gand 1669), digne épigone de Rubens dont il n'atteignit pourtant pas l'inspiration géniale, mais il peupla nos églises de tableaux encore très admirés. Ce sont des toiles "in tondo": "Sainte Catherine enlevée au ciel" sur un globe soutenu par trois angelots, le Christ couronne la sainte qui est entourée de quatre personnages dans le haut dont saints Pierre et Paul. Dans le bas, on distingue, saint Ambroise, saint Augustin, saint Norbert et saint Hyacinthe, tous lèvent les yeux vers la sainte. De Crayer avait traité le même sujet pour l'église Saint-Michel à Gand. Le tableau de Saint-Jacques provient du couvent des Carmes chaussés, à Louvain, et avait été mis au Musée de Bruxelles sous le régime français en attendant son

départ pour Paris, mais il y avait trop d'œuvres d'art à transporter, aussi resta-t-elle heureusement chez nous. L'autre "tondo" représente "Jésus assis sur les genoux de sa mère tendant le rosaire à saint Dominique", il date d'environ 1640. Sur les degrés du trône, saints Pierre et Guidon sont à genoux, à gauche, comme patrons de l'église d'Anderlecht d'où vient la toile; à droite, outre saint Dominique, sainte Catherine de Sienne, sainte Dorothee; plus bas, saints Paul et Laurent, saintes Barbe et Hélène. Les angelots devant saint Pierre et la Vierge portent les attributs des martyrs représentés. La partie supérieure s'inspire manifestement de celle de "Saint Idelphonse", maintenant au "Kunsthistorische Museum" de Vienne et daté de 1630.

Dans la nef latérale de gauche se trouvent de beaux confessionnaux baroques du XVIII^e siècle qui ont été très bien imités dans celle de droite. Les stations du Chemin de Croix sont du sculpteur Joseph Geefs (1808-1885). Ces nefs ont été ajoutées de 1843 à 1845, comme on l'avait fait à l'église des "Riches Claires", mais les arcades ouvertes sont trop étroites par rapport à leur hauteur.

Depuis 1978, l'église est confiée au Vicariat des Forces ar-

mées pour y assurer les services des "Associations d'Anciens Combattants", des "Fraternelles de Régiments", etc. Des familles de militaires y viennent souvent pour des baptêmes, mariages et autres cérémonies religieuses. Une "Fraternité du Sacré-Coeur" y assume les fonctions du sacristain de jadis.

Actuellement - 1987 - la coupole est en restauration.

Conclusion

Vue du portail d'entrée, l'église apparaît grandiose et claire, convergeant vers le tabernacle doré où repose le Saint-Sacrement. Si le monastère de Saint-Jacques a été autrefois trop influencé par le caractère mondain et spectaculaire de l'ancienne cour ducal voisine, l'église depuis sa réouverture en 1802, est un lieu de prière sur la Ville. Une chapelle de dévotion a été aménagée, de côté à l'entrée pour toutes les personnes qui désirent venir y prier, notamment les gens des bureaux avoisinants durant les heures de midi. Coudenberg n'est plus ainsi un "mont froid", mais une colline tournée vers Dieu.

Un dessin inédit d'EDWIN GANZ

par A. MEVIS



Jadis nous signalions ⁽¹⁾ l'existence de correspondance et dessin d'EDWIN GANZ parmi les souvenirs laissés par le Major Vétérinaire Auguste PAUL (1843-1902).

Par ailleurs du 13 au 21 septembre 1986 fut organisée au château de Boechout par le "Heemkundige Kring Berla" de Meise, une exposition EDWIN GANZ accompagnée d'une monographie

modeste mais ne manquant toutefois pas d'intérêt ⁽²⁾.

Nous reproduisons ici ce dessin inédit, dont l'original de 15 x 22 cm portant en outre quelques touches de rouge et de bleu sur les chapeaux est intitulé "Cour d'Espagne EDWIN GANZ 98". Il s'agit de la période dite bruxelloise de cet artiste, typant fort exactement l'habillement féminin vers

1898 sur une terrasse bruxelloise de la "Belle Epoque".

La chronique familiale rapporte : quelques amis à la "Cour d'Espagne" (?) PAUL à GANZ "Ces trois sont typiques, cela ne te dit-il rien ?" GANZ, tirant de sa sacoche feuilles et crayons, croque en quelques minutes les trois coquettes abandonnant au départ sur la table son dessin que PAUL glisse dans un livre (qu'il avait avec lui).

D'autre part, la correspondance GANZ à PAUL⁽³⁾, datée de 1899 (?) à 1902 (278, Rue Rogier puis 42, avenue Rogier pour le premier; 68, rue Bosquet, quartier Louise pour le second) sollicite des introductions aux écuries royales de Bruxelles (dites ducal-les), de Laeken et de Spa l'autorisant à y peindre des chevaux. A côté de nombreux détails relatifs à ses travaux en cours, GANZ exprime des craintes quant à une rencontre fortuite avec le Roi, une grande admiration pour la chose militaire et une haine farouche des anti-militaristes de tout poil qu'il croit s'opposer à son art.

Enfin les archives PAUL nous laissent - grand format et dédiées - deux gravures et une photographie ("L'Assaut de Montaiqu", 5.1.1900 et "Escadron Marie-Henriette" 1.1.1902).

Précisions généalogiques

EDWIN GANZ dessinateur et peintre ° Zurich 3.11.1871 y baptisé 13.1.1872 † célibataire à l'Orangerie du château de Boechout à Meise 20.8.1948⁽⁴⁾; fils de Jean Julien, (photographe et aquarelliste, rue Royale, 65 et rue de l'Ecuyer, 38 à Bruxelles, y † 31.1.1892 âgé de 48 ans et 22 jours; déclaré par son frère Rodolphe GANZ, photographe à Zurich) et Edith Rosa HERRINGEN ° St. Mary-Le-Bône (Comté de Middlessey, Angleterre) † Zurich 20.7.1925; petit-fils de Joannes GANZ, peintre d'art et lithographe et de Barbe ESCHMANN.

⁽¹⁾ L'Intermédiaire des Généalogistes (n° 192) 1877 p. 395 note 58

⁽²⁾ EDWIN GANZ, Zurich 1871 - Meise 1948, 88 pages illustrées 21 x 16 cm

⁽³⁾ Quatre lettres, quatre cartes illustrées et une "carte de visite" portant curieusement: "EDWIN GANZ/du Franc Tasseur Bergh-Monteur de la Garde Chrétien, organe des Tirs et des Sports"

⁽⁴⁾ et est surmonté souvent écrit: "Bruxelles 1957"

L'occupation française à Nivelles pendant la guerre de Succession d'Autriche

par Geneviève FAIGNOY
Licenciée en Histoire

II. Les conséquences de l'occupation: vie quotidienne et vie économique

1. LE POIDS DE LA GUERRE SUR LA VIE QUOTIDIENNE

A. Les menaces

Sauvegardes, impôts, logements, rations, rafraîchissements, miliciens et guides, chariots et matériaux de construction pouvaient faire l'objet d'une exécution militaire⁽¹⁾, ordonnée par un officier ou par un intendant. Les soldats se faisaient alors servir sous la menace par les aubergistes et les fermiers, puis partaient sans payer. Le cas des paysans était grave. Ils étaient menacés de fourragement, ce qui signifiait la ruine de leurs

récoltes, puisque les chevaux des troupes étaient menés dans leurs champs et prairies. Heureusement, avant d'en arriver à ces extrémités, les Français préféraient ne soumettre que le Magistrat à l'exécution militaire. Lors du paiement de la capitation, le receveur de la ville fut menacé le premier, de même que les "défaillants" qui retardaient leur paiement⁽²⁾. Le Magistrat, responsable de toutes les fournitures, était par conséquent menacé de "cachot" à chaque occasion, "re-

frain perpétuel des ordres impérieux des Ministres et généraux français" (3). En juillet 1745, le pensionnaire et le greffier furent pris comme otages au camp de Soignies afin d'obtenir des "rafraichissements" pour cinquante hussards et le paiement de dix sauvegardes (4). Le greffier du Brabant wallon, Biourge, subit le même sort et pour la même raison, le 16 juillet 1746 (5). En juillet 1745, le chef-mayeur de la mairie fut mis "au piquet" par le comte de Beausobre qui expliqua cette arrestation comme suit "il sera tellement puny et detenu sy longtemps que je ne crois pas qu'il luy arrive dans d'autres années de ne pas exécuter mes ordres" (6).

Dans tous les autres cas, les menaces ne furent pas suivies d'exécution (7). En octobre 1745, la ville se vit en "grand et imminent peril d'être pillée et brûlée" par le marquis d'Armentières. Non seulement ce dessein resta sans suite, mais la ville ne fournit même pas le nombre de rations demandé (8). Au milieu du XVIII^e siècle, l'exécution militaire était devenue quelque chose "d'inoffensif" (9).

B. Les dégâts

Il semble que les habitants aient eu relativement plus à craindre des troupes alliées que des Français. Les bourgeois de Nivelles se plaignirent en effet plusieurs fois au Magistrat, en 1744, de coups, de vitres cassées et de menaces de pillage ou d'incendie (10). On ne trouve par contre qu'une seule plainte concernant les troupes françaises, pour trois ans

d'occupation. Il s'agit d'un vol de "meubles et effets", revendus ensuite à des commerçants qui refusèrent de les restituer (11).

La ville de Nivelles se disait satisfaite du comportement des soldats français. Lorsqu'en 1745, un "capitaine des hussars" demanda une "déclaration de bon comportement", le Magistrat décida de la lui donner car il ne lui en était "revenu aucune plainte sauff que quelques officiers ont refusé de payer les bois qu'ils ont exigé de leurs patrons" (12).

Les autorités nivelloises firent savoir aux habitants par deux ordonnances "qu'au cas où ils viendroient à être insultés" par les soldats ou à subir quelque autre tort, ils pourraient adresser leur plainte par écrit au commandant des troupes ou au Magistrat avant le départ de "l'arrière-garde de la garnison" pour que l'on puisse sévir contre les coupables (13).

Du côté français, de nombreuses mesures disciplinaires avaient été prises. L'on avait compris que si les soldats faisaient fuir les gens par leurs brutalités ou leurs pillages, ils finiraient par "mourir de faim" (14). Le maréchal de Saxe désirait grandement garder "le bon ordre et la discipline" chez ses troupes parce qu'ainsi, "les habitants aimeront mieux en fournir (du fourrage) que de courir le risque d'être fourragés" (15). La première série de mesures fut prise en juillet 1741, et la seconde, le 19 mai 1744 (16): interdiction "sous peine de la vie" de piller, fourrager ou marauder, et de "s'engager dans des querelles".

Les populations civiles étaient ainsi protégées, de même que



Le Maréchal de Saxe, L. DELVAUX (Moulage plâtre, Musée archéologique de Nivelles)
(H.B. Laurent Delvaux prêtait, pour le compte de la ville, les armoiries du Roi Louis XV)

leurs intérêts. Grâce à cette discipline, on peut affirmer avec Van Houtte "qu'aucune violence qu'on ne puisse appeler 'normale' (17) n'a été rencontrée pendant cette occupation. "le renforcement progressif de la discipline a certainement réduit le nombre de ceux que la promiscuité de l'armée corrompait" (18).

C. Les excès

Si les troupes furent disciplinées, il n'en fut pas tout à fait de même pour leurs officiers supérieurs. De là vient probablement la réputation de "pillards" des soldats du maréchal de Saxe (19).

Lorsque Charles de Lorraine ordonna aux communautés de rédiger des mémoires sur les exactions "dont les Français ont accablé les sujets", il demanda un "aperçu des exactions que quelques-uns d'entre eux ont commis en se faisant livrer de la batterie de cuisine, du linge, des bougies, des vivres ou autres choses pareilles" (20). A Nivelles, le commandant du Châtelet, entre autres, se fit fournir "vingt douzaines de serviettes et autres linges et toute la batterie de cuisine et autres ustensiles y servant", et se faisait cuire des pâtisseries facturées à la ville par le maître boulanger Adrien Gobbe (21). Les officiers laissaient payer leur bienveillance par des cadeaux ou "pots de vin" : alcool, gibier, légumes etc. (22).

Cependant, ces exactions ne représentèrent pas grand chose par rapport aux gratifications imposées sous forme de subsides extraordinaires (23). Par contre, le traitement qui fut alloué à Maurice

de Saxe lorsqu'il fut nommé gouverneur général des Pays-Bas en 1748, ne fit que remplacer l'ancien subside de la Cour (24). En fin de compte, ces gratifications et contributions "n'étaient que jeux d'enfants" à côté de ce qu'il s'était passé pendant les guerres précédentes (25).

D. La vie quotidienne

Toute liberté était laissée aux habitants pour circuler en ville ou à la campagne, sur les voies publiques comme sur les rivières (26). Seuls les conducteurs de chariot ne pouvaient s'éloigner de plus de quatre lieues de leur domicile sans un certificat du Magistrat (27).

Les sujets des Pays-Bas étaient tenus d'obéir "à tous ce qui leurs seroient ordonné pour le service du Roy" (28), et devaient le respect à l'occupant. Le 7 mars 1746, le Magistrat décida de publier une ordonnance détenant "à tous et un chacun de parler mal d'aucunes puissances, non plus que des généraux, officiers et soldats, ni de leurs expéditions, soit de bouche ou par Ecrit, d'en faire aucun mepris soit directement ou indirectement à peine d'être Emprisonné sur la pied ou d'être corrigé arbitrairement selon l'Exigence du cas" (29). Les autorités nivelloises ne voulaient visiblement pas avoir d'ennuis avec les Français; on était loin du XVIIe siècle, lorsque des récompenses de cinquante florins étaient promises aux communautés qui avaient tué des soldats ennemis (30). Au contraire, les habitants étaient priés de collaborer avec l'occupant en signalant les gens de pas-



Maria Thérèse L. DELVAUX (Moulage plâtre, Musée archéologique de Nimèges)

sage ou en recherchant les déserteurs français ou alliés "restes après la retraite" (31).

D'autres mesures furent prises pour sauvegarder l'ordre public (32). Toutes les munitions que possédaient les particuliers durent être vendues aux Français (33). Il était désormais interdit d'utiliser ses armes (34). Pour faciliter la tâche des soldats en cas d'alerte dans la garnison, "tous et un chacun" devaient éclairer la fenêtre de leur maison pendant la nuit (35). Lors du carnaval, personne ne pouvait porter de masque, et le couvre-feu était instauré (36). En temps normal, il était défendu de s'attrouper la nuit dans les rues et de crier "houra, houra" (37) aux passages de troupes.

Tout achat aux soldats était interdit, à moins que ces soldats ne fussent munis d'une autorisation de leur commandant. En effet, les marchandises vendues par les militaires provenaient souvent de vols et n'étaient pas taxées (38).

Les autorités françaises prirent également des mesures d'hygiène publique. Une garnison de 1.000 à près de 2.000 hommes, pour une petite ville de 5.000 habitants, c'était beaucoup. Aussi, "pour prévenir les maladies", les bourgeois durent-ils "balayer et nettoyer devant leurs portes en mettant les ordures au milieu de la rue, au moins deux fois par semaine". Les rues étaient ensuite déblayées par le personnel de la ville (39).

La vie des populations était donc quelque peu perturbée, mais leur liberté n'était pas réellement restreinte. Les habitants pouvaient poursuivre leurs activités normale-

ment, sans se préoccuper outre mesure des militaires (40).

E. Les doléances

Les doléances ne furent pas très nombreuses : une dizaine seulement, concernant des cas très particuliers et sans grande signification (41). Ce furent les aubergistes qui, semble-t-il, subirent les plus graves dommages. Lors des garnisons et des passages de troupes, il n'y avait plus chez eux la moindre place pour accueillir les étrangers, ce qui leur causait une perte assez importante, quoique relative puisque les logements des militaires étaient remboursés.

Les autres plaintes concernent les non-remboursements par la ville de préjudices divers (42). Pierre-Joseph Largille, lui, écrivit directement à Moreau de Séchelles pour qu'il intervienne auprès du Magistrat, pour le paiement de son salaire : 304 florins, 13 sous et 12 deniers, pour avoir travaillé en tant que "maître maréchal ferronnier" au "rétablissement de la ville" (43). La population avait donc la possibilité de faire appel aux autorités occupantes contre les "gens de loy" de leur propre ville...

Les plaintes de la ville aux Etats de Brabant, et celles des Etats aux Français sont à interpréter différemment : il s'agissait pour ces institutions d'obtenir des réductions dans les demandes de fournitures ou dans les paiements, en généralisant quel-

Charles de Lorraine, L. DELVAUX (Terre cuite, Musée archéologique de Nivelles)



ques faits réels. En janvier 1747, les Etats écrivirent à deux reprises à l'intendant Moreau de Séchelles pour lui exposer la situation du Brabant: la province était "surchargée", diminuée par les "maladies et autres malheurs". Les Etats pensaient surtout, et ils touchaient au noeud du problème, à la question des finances et des fournitures. Le Brabant allait devenir désert, il ne serait plus possible "d'en recevoir les subsides accordés au Roy", et le pays ne serait plus "en état de fournir les chariots et les plonniers" (44). En juillet 1747, les lamentations des Etats étaient peut-être plus sincères, lorsqu'ils parlaient au maréchal de Saxe des exactions avec exécution militaire, des rachats de rafraichissements et des tourrage-ments (45). Mais là encore, il y avait exagération.

Selon le Magistrat de Nivelles qui utilisait évidemment la même tactique, il n'y avait plus que "misère à trouver" dans la ville, dès 1745 (46). Durant toute la guerre (47), il se plaignit du trop grand nombre de soldats en garnison, ce qui obligeait les bourgeois à "coucher à la paille". Cette expression était son leitmotiv, symbole le plus probant de la "misère" des habitants. Il ne témoigna son mécontentement contre le grand nombre de rations et de fournitures qu'accablait, pour en obtenir soit la diminution, soit le paiement par les Etats, ou pour avoir l'autorisation d'emprunter (48). La presque totale absence de doléances de la part des particuliers montre bien que celles du Magistrat ne sont qu'à moitié fondées. Bien sûr, la ville fut parfois en déficit, mais

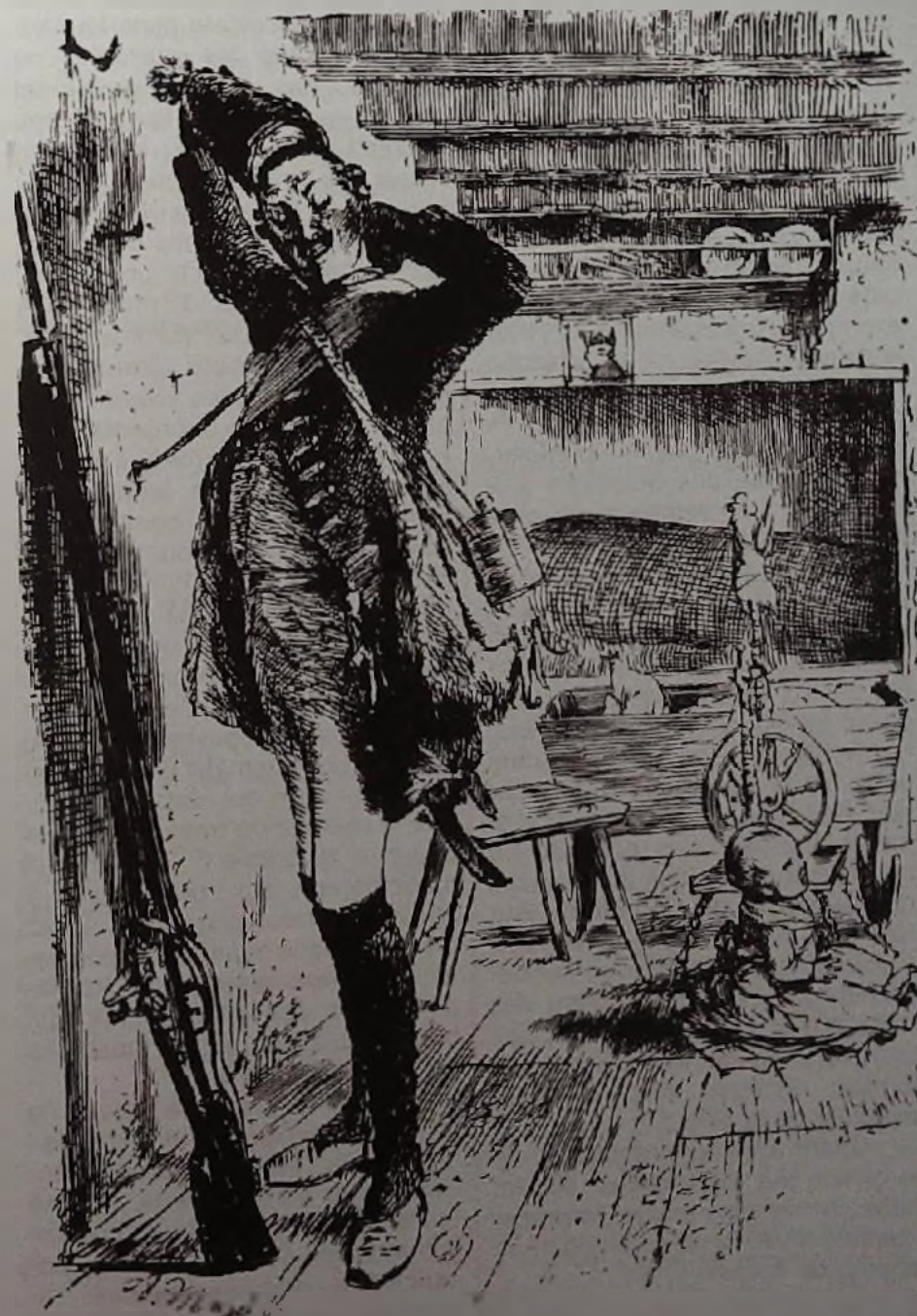
cela ne l'a pas plongée dans la misère pour autant (49).

2. LES CONSEQUENCES ECONOMIQUES

A. L'agriculture

Un avocat du Conseil souverain de Brabant, E. Tourneville, écrivait aux Etats de Brabant, à la veille de la guerre: "Les plus fins politiques et negotians tiennent qu'il faut de tems en tems quelques années de guerre pour enrichir les marchand et Laboureur" (50). Van Houtte est d'accord pour affirmer l'enrichissement des agriculteurs pendant la guerre de Succession d'Autriche (51). Or la ville de Nivelles et ses environs produisaient plus qu'il ne leur en fallait, sans cependant exporter à l'étranger. On rapporte même dans les statistiques de 1764, que "Nivelles et sa dépendance abonde en (...) grain (...)" et en bétail (52).

La guerre amena une très forte augmentation des consommateurs, entraînant naturellement une modification dans le circuit des échanges. Mais cet accroissement du commerce se limitait quasi exclusivement aux grains, fourrages et viandes dont Nivelles était bien pourvue: les habitants n'eurent donc pas à souffrir de la disette, d'autant plus que les récoltes lurent abondantes. Les prix du grain montèrent un peu à partir de 1745, certainement à cause de la guerre puisque la demande était



"Grenadier logé en ville", gr. D'A. VOGEL (Copyright Bibliothèque royale Albert Ier, Bruxelles (Gabin des Estampes))

plus élevée, mais ce ne fut pas très spectaculaire.

Cela dit, il est difficile de savoir si les fermiers purent vraiment s'enrichir ou si ce furent les entrepreneurs qui bénéficièrent de la guerre. En effet, la situation des paysans qui participèrent aux corvées de guide et de conducteur de chariot, pouvait devenir très délicate s'ils perdaient leur cheval par exemple. Heureusement, à Nivelles, aucun paysan ne dut abandonner ses terres pour servir comme pionnier ou comme milicien⁽⁵³⁾. Les autorités du pays ne prenaient d'ailleurs pas ces questions à la légère. A une demande de pionniers par Kaunitz, le 3 juillet 1744, le chef-collège de la châtellenie du Franc de Bruges répondit, le 9, qu'il lui était impossible d'exécuter l'ordre, "la moisson étant proche"⁽⁵⁴⁾. Le 10, Maurice de Saxe s'empara de Gand, le 18 de Bruges.

A Nivelles, les fermiers furent sans doute nombreux à charrier leur fourrage jusqu'aux campements français. Les comptes ne mentionnent pas tous les paysans de la région qui fournirent leur fourrage, car certains d'entre eux traitaient directement avec l'entrepreneur⁽⁵⁵⁾. Le déroulement des moissons n'en fut cependant pas entravé sérieusement puisque les camps n'étaient pas tellement éloignés de la ville⁽⁵⁶⁾.

Quant à l'influence directe de la guerre sur les récoltes, elle fut nulle. Il n'y eut aucun fourrage-mment et Nivelles ne servit point de champ de bataille⁽⁵⁷⁾.

B. Le commerce et l'industrie

Commerçants et artisans tirè-

rent tous quelque avantage de la présence de soldats dans leur ville. Et lorsque les militaires ne payaient pas ce qu'ils avaient acheté, le Magistrat le leur remboursait. Il y avait cependant l'abus des "cantines franches" où les soldats mais aussi les "bourgeois, paysans et gens de passage" achetaient leurs provisions, "le tout au grand détriment des impôts"⁽⁵⁸⁾ et des commerçants nivellois: "le petit trafic se fai(sai)t plutôt par les vivandiers et autres que par les bourgeois"⁽⁵⁹⁾. Les aubergistes profitèrent eux aussi de l'occupation: leurs auberges étaient toujours comblées, au point d'ôter "l'azile pour les Etrangers"⁽⁶⁰⁾.

Les corvées et la milice ne causèrent pas beaucoup de tort aux artisans et ouvriers. La majorité de ceux qui s'engageaient étaient des manoeuvres et l'on ne déplora certainement pas leur départ. Pour ceux qui restaient, peut-être le marché du travail était-il un peu plus favorable⁽⁶¹⁾? Ceux qui participèrent aux prestations y voyaient surtout un salaire, assez médiocre sans doute, mais pas nécessairement aux yeux des sans-travail ou des manoeuvres qui pouvaient ainsi gagner quelques sols de plus par jour⁽⁶²⁾.

La guerre procura aussi du travail aux artisans plus qualifiés: menuisiers, maçons, vitriers etc. Ouvriers et commerçants, s'ils ne tirèrent pas parti de l'occupation autant qu'ils l'auraient voulu, bénéficièrent des nombreuses "livrances" de vivres et objets divers: bouchers, épiciers, boulangers, mais aussi marchands d'étoffe par exemple. Les brasse-

ries et distilleries de genièvre travaillèrent également un peu plus, si l'on en juge par la consommation en bière et en "brandevins" des soldats. Il semble donc que tous ceux qui purent offrir leurs services au Magistrat ou aux Français, en tirèrent profit.

Condition sociale des habitants ayant participé aux prestations

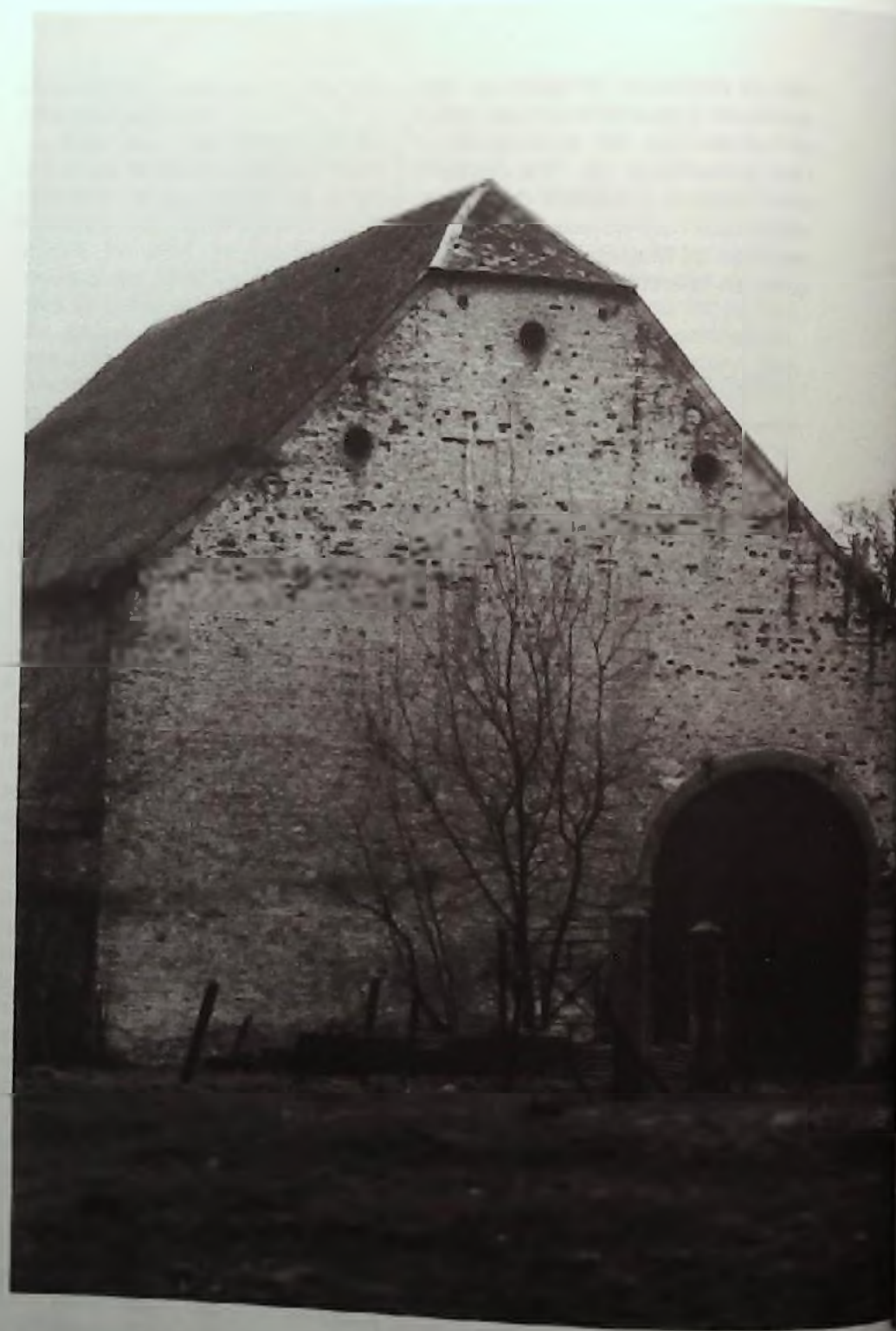
	Nombre	Pourcentage total	Pourcentage des professions connues
1. Gildes			
Censiers	12	27,9	44,4
Commerçants	8	18,9	22,2
Artisans et ouvriers	7	16,2	25,9
Participants à la table des pauvres	2	4,5	7,4
Inconnus	16	37,3	
Total	43	100,0	100,0
2. Pionniers			
Censiers	-	-	-
Commerçants	-	-	-
Artisans et ouvriers	4	6,3	23,5
Participants à la table des pauvres	13	20,6	76,9
Inconnus	46	73,5	
Total	63	100,0	100,0
3. Miliciens			
Censiers	1	4,16	6,6
Commerçants	5	20,8	33,3
Artisans et ouvriers	7	29,2	46,7
Manoeuvres	2	8,3	13,3
Participants à la table des pauvres	9	37,5	
Inconnus	24	100,0	100,0

Prix du seigle (Indices)

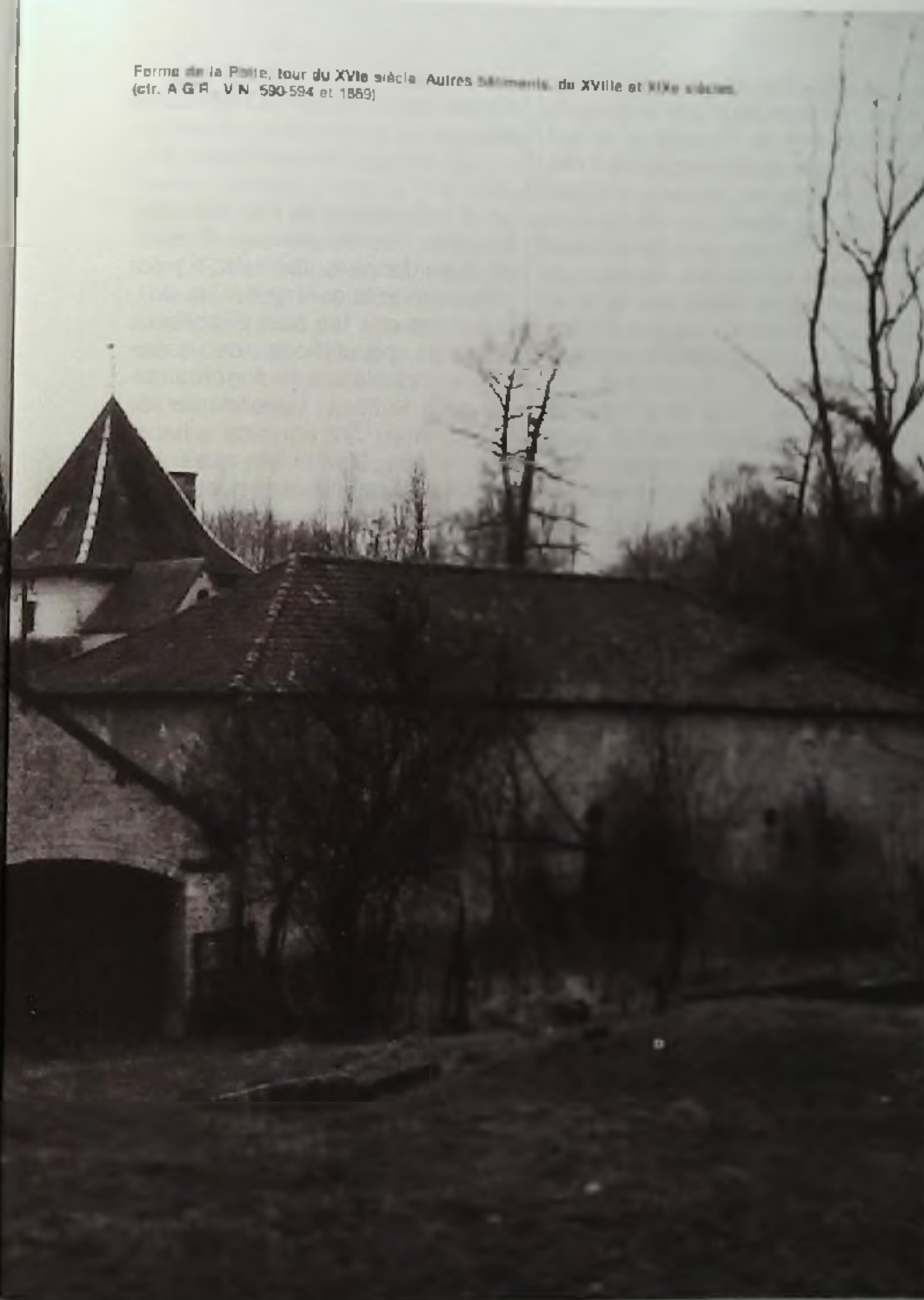
	1745	1746	1747
Anvers	111	145	114
Bruxelles	106	137	116
Diest	78	126	148
Namur	98	129	126
Tirlemont	96	169	146 ⁽⁶⁴⁾

C. Les prix

Tous les historiens s'accordent à dire que les prix ont augmenté pendant la guerre et à cause d'elle⁽⁶⁴⁾.



Ferme de la Pote, tour du XVI^e siècle. Autres bâtiments, du XVII^e et XIX^e siècles.
(cf. A.G.R. V.N. 590-594 et 1859)



A Bruxelles et dans les autres villes, on constate une augmentation des prix du froment et du seigle, à partir de la récolte de 1745. Par conséquent, le prix du pain montait lui aussi. A Menin et à Courtrai ⁽⁶⁶⁾, les prix du froment montèrent fortement, surtout en 1748 et 1749. Mais en 1751 et 1752, ils étaient à nouveau élevés. La guerre n'était pas le seul facteur de hausse: "il convient, surtout pour les XVII^e et XVIII^e siècles, d'éviter d'attribuer a priori trop d'importance aux guerres, si ce n'est toutefois, à leur incidence sur le pouvoir d'achat par suite des contributions" ⁽⁶⁷⁾.

Pour Nivelles, l'on ne possède malheureusement pas les prix de 1746-1747. Malgré l'excellente récolte ⁽⁶⁸⁾ les prix augmentèrent fortement en 1747 ⁽⁶⁹⁾. Il est donc logique d'attribuer à la guerre la hausse de 13 sols et 6 deniers pour une rasière de froment ⁽⁷⁰⁾. Après une très légère baisse en 1748, le froment augmenta de nouveau en 1749. Le blé suivit la même courbe. Par contre, l'avoine ne subit la montée des prix qu'en 1748, malgré les réquisitions des années précédentes. L'orge d'hiver se vendit un peu plus cher en

1747, baissa en 1748 et tomba à 17 sols en 1749, ce qui était très bas.

Il est malaisé de tirer des conclusions très éloquentes à partir de telles données. Bien sûr, il y eut influence de la guerre sur les prix, et sur les prix les plus importants pour les populations, ceux des grains. Les soldats se sont ravitaillés dans le pays, l'abondance de la demande ⁽⁷¹⁾ a entraîné la hausse des prix. Mais il est quasi impossible de savoir dans quelle mesure ce facteur a pu jouer. On ne peut pas faire abstraction de la spéculation ⁽⁷²⁾ par exemple. Le seul point de repère que l'on puisse utiliser, c'est l'avoine, puisqu'on en connaît le prix fixé pour l'armée: 4 sols pour un huitième de rasière ⁽⁷³⁾, ce qui faisait 2 florins, 4 sols la rasière. Il est donc plus que probable que ce prix élevé, demandé par les entrepreneurs, a directement influencé les prix de l'avoine sur le marché ⁽⁷⁴⁾, sans que l'on doive parler de l'importance de la demande, une demande relativement peu élevée si on la compare à la production de la "cuve" de Nivelles ⁽⁷⁵⁾.

	Froment	Prix des grains à Nivelles ⁽⁷¹⁾		Soudouren
		Blé	Avoine	
1740-41	3-10-6	2-27-0	1- 5-0	1- 7-0
1741-42	2- 2-0	1-12-0	0-17-6	2- 2-0
1742-43	1-19-0	1- 3-0	1-19-0	1- 0-0
1743-44	1-17-6	1- 3-6	1-14-0	0-19-6
1744-45	1-16-0 ⁽⁷²⁾	1- 1-6	1- 9-0	1- 1-0
1745-46	1-19-0	1-10-0	1-15-0	1- 2-6
1746-47	?	?	?	?
1747-48	2-12-6	1-14-0	1-15-0	1- 4-0
1748-49	2-12-0	1-13-0	2- 0-0	1- 2-6
1749-50	2-13-6	2- 1-6	1-19-0	0-17-0

Si le prix du grain a augmenté, ceux des autres produits comme la viande, le beurre ou les légumes ont probablement suivi le mouvement, comme à Huy ⁽⁷⁶⁾. Encore une fois, on se heurte pour le savoir à des obstacles considérables. Si l'on utilise les données que l'on possède à propos des fournitures de bétail, par exemple, on ne peut constater que des variations de coûts, non pas annuelles, mais selon chaque animal ⁽⁷⁷⁾. Les autres listes de prix ne nous donnent pas plus d'indications ⁽⁷⁸⁾. La hausse des prix ajoutée à celle des impôts n'entraîna pas d'augmentation des salaires et les habitants qui n'avaient rien à gagner dans cette guerre s'en trouvèrent fatalement appauvris.

Ainsi, l'occupation joua un certain rôle dans les fluctuations de prix, mais il est malaisé d'isoler l'impact de ce facteur. Les séries de prix manquent et les comptes de la ville ne sont pas toujours précis dans leurs données ⁽⁸¹⁾. La guerre de Succession d'Autriche eut des conséquences économiques réelles, mais on était loin de la situation décrite par Gulman pour la Basse-Meuse au XVII^e siècle, pendant la guerre de Trente Ans, lorsque la production agricole diminuait parfois de 75 pour cent ⁽⁸²⁾.

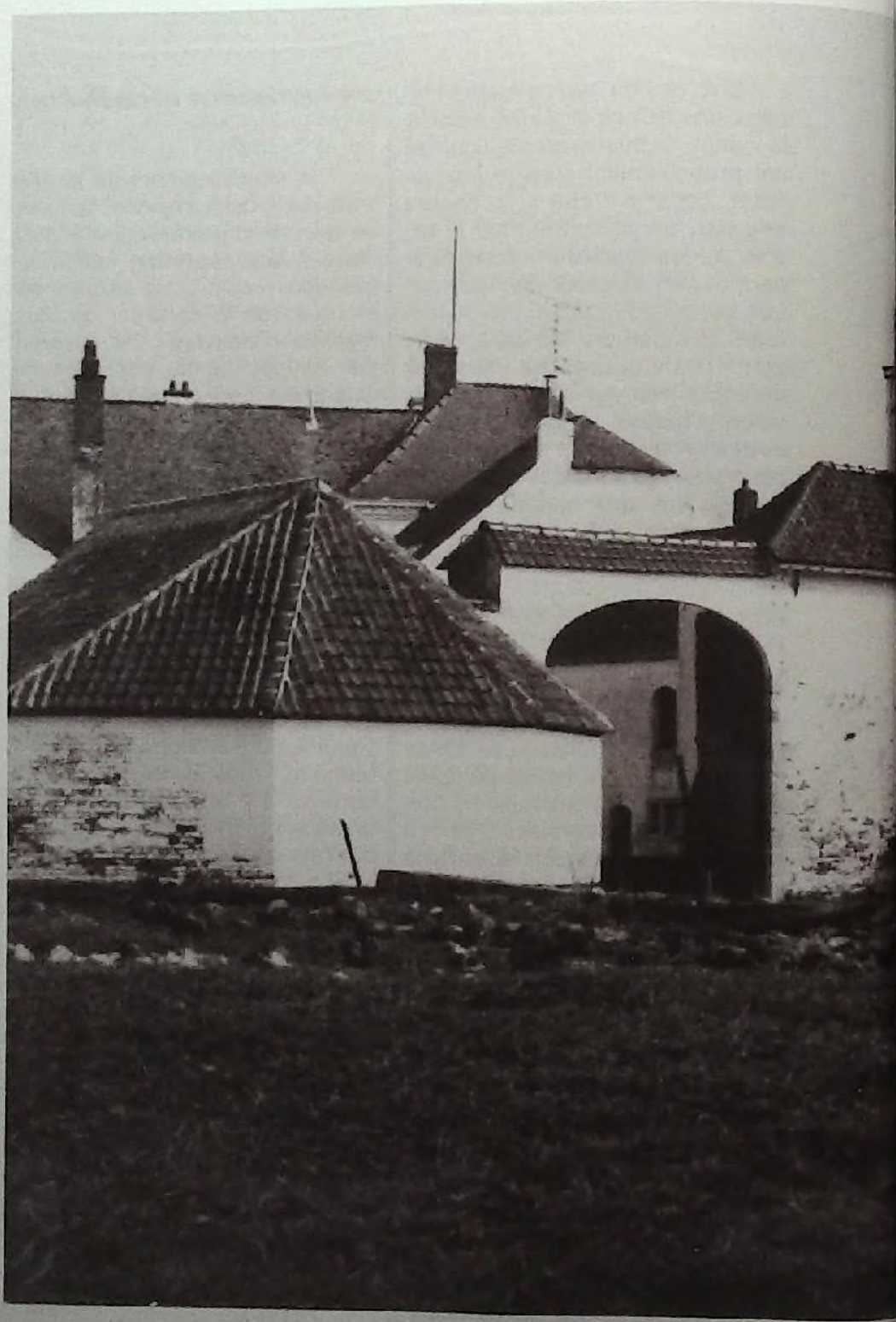
D. La pauvreté

Une addition au registre de la capitation de 1747 énumère les 529 habitants vivant de la table des pauvres. Pendant la guerre, il y eut 58 demandes de participation à la table des pauvres, soit

une augmentation de dix pour cent ⁽⁸³⁾.

Cet accroissement de la pauvreté avait deux origines: la hausse des prix et les nouvelles impositions. Il faut cependant relativiser ces deux causes. La hausse des prix joua en la défaveur de tous, mais les "pauvres" ne payèrent pas l'impôt capital par exemple. Quant aux conséquences plus directes de l'occupation, réquisitions et logements, chacun n'y participa que selon ses facultés: remboursements par le Magistrat et logements selon la grandeur des habitations et selon la richesse. Les notables supportèrent seuls les logements des officiers, membres du Magistrat, ecclésiastiques, professions libérales, commerçants, etc. Et les simples soldats logèrent tous chez des gens plutôt aisés: rentiers, boutiquiers, fermiers, aubergistes ... ⁽⁸⁴⁾. Pour certains, il y avait même dans les prestations un moyen d'améliorer quelque peu leurs revenus.

La partie la plus démunie de la population nivelloise ne fut donc pas particulièrement accablée de charges. Si elle eut réellement à souffrir de l'occupation, ce fut beaucoup plus pour des raisons de conjoncture que pour les motifs que l'on pourrait donner a priori, tels que fourrages, exactions ou fournitures impayées ⁽⁸⁵⁾.

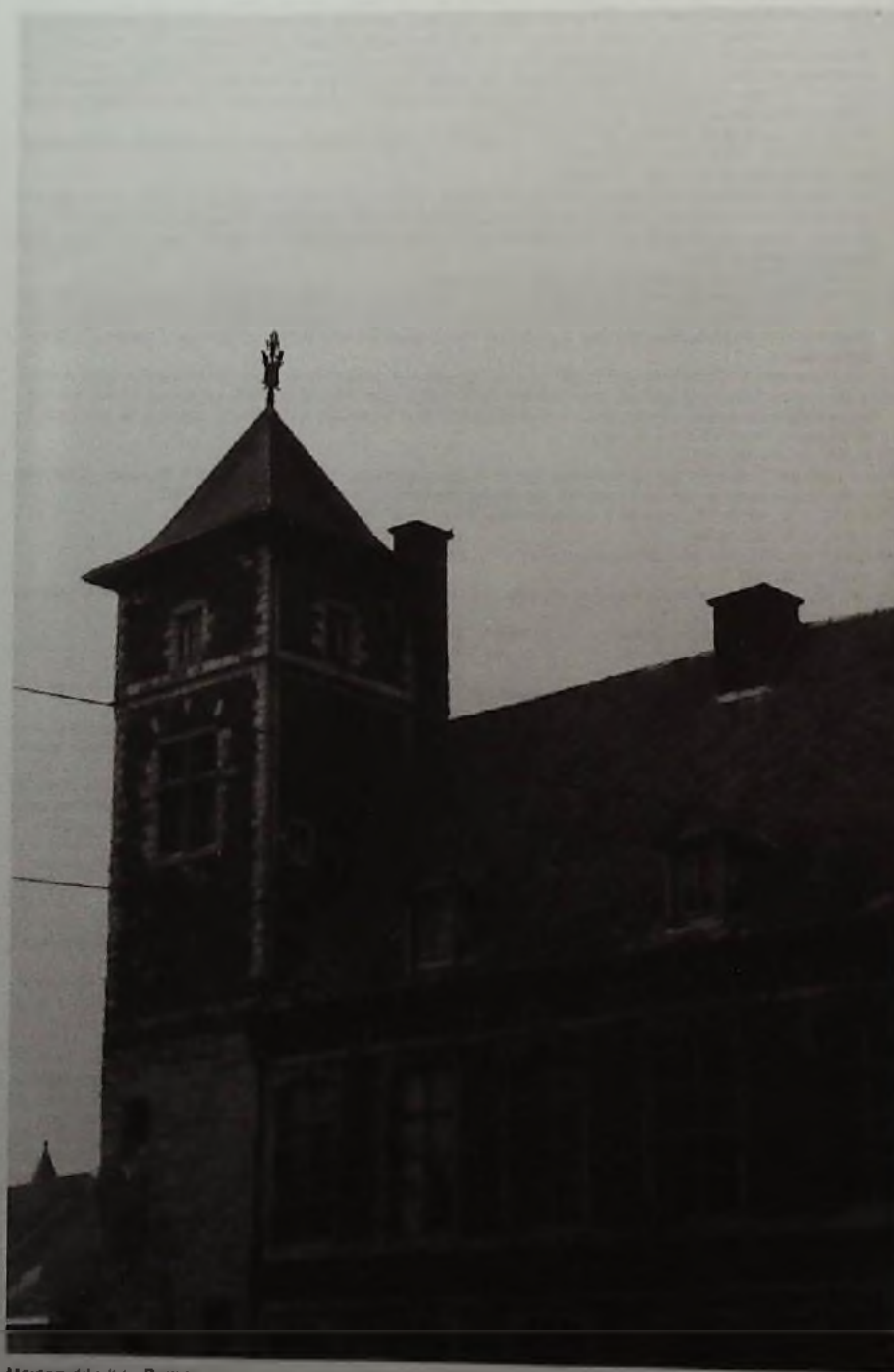


Ferme de la Tournette, XVIIIe - XIXe siècles
(cfr. A.G.R., V.N. 590-594 et 1669)



- [illegible]

- AGR, V.N. 92, 102, 13, 17, 26 v° et 193, fol. 13 v°. B2265 "père de vin" ne produisant cependant pas beaucoup d'effet escamoté (AGR, V.N. 92, fol. 10).
- (10) Cf. L. DEVILLE qui cite dans *L'occupation des Pays Bas autrichiens par les armées de Louis XIV (1744-1749)*, Mémoires de la licence Université Libre de Bruxelles, 1959-1960, p. 82 une lettre devenue introuvable (AGR, S.E.G. 872, fol. 73) du Magistrat de Nivelles adressée à l'intendant Marceau de Séchelles, le 19 octobre 1748. "Le lieutenant général marquis du Châtelet en gain son dans à viols s'étaient vu refuser une seconde quantité de bois charbon et j'aimais en plus de son contingent n'avait ren trouvé ce mieux que de leur émettre les palissades et les barrières ce bois des remparts et de les faire transporter chez lui par ses hommes. C'était là évidemment une façon originale de se procurer de quoi se chauffer". On le voit aussi dans "l'allaité des cloches" dont les Français s'étaient emparés et voulaient se le faire payer (AGR, A.F.R. 1259, n°2 et 1959, n°1).
- (11) Voir les comptes (AGR, V.N. 591-594).
- (12) Cf. *Sous la Troisième République*, les élites étaient "gratifiées d'une prime spéciale d'entrée en campagne destinée à couvrir au moins en partie, leurs frais d'équipement et aux dépenses en vue d'acquies des chevaux de selle ou des animaux de bât" (W. SERMAN, *Les officiers français dans la nation, 1848-1914*, Paris, 1982 (Col. historique), p. 190).
- (13) H. VAN HOUTTE, *Les occupations étrangères*, II, p. 406.
- (14) H. VAN HOUTTE, *Les occupations étrangères*, II, p. 194. Voir les exemples qui, donne aux pages 104, 105, 106, 111 et 127 et la lettre de Louvain qui cite dans la même li. p. 129, le maréchal d'Humières devant faire un si grand desordre dans les pays espagnols, que la ruine que leurs peuples en souffriront porterait les Espagnols à demander la paix.
- (15) Voir également X. ROUSSEAU, *Criminalité en temps de guerre et société de violence. Nivelles (1646-1695)*, Mémoires de la licence Université Catholique de Louvain, 1982, 2 vol. II, p. 298-316 et p. 336, voyageurs rampants, nombreux vols, incendies de fermes, querelles de bourgeois avec les soldats qu'ils logent, maîtres de bourgeois ou de paysans, meurtres aussi de soldats.
- (16) M.B.R. 16, 155-59, fol. 63-64 v°.
- (17) J. P. GACHARD, *Recueil des ordonnances des Pays Bas autrichiens*, 2e série, 1700-1794, Bruxelles, 1888, I VI, p. 299, ordonnance du duc de Bouville, commandant en chef à Bruxelles, le 1 février 1747.
- (18) AGR, V.N. 92, fol. 63, ordre de Maurice de Saxe, 26 octobre 1747.
- (19) AGR, V.N. 92, fol. 18.
- (20) H. VAN HOUTTE, *Les occupations étrangères*, II, p. 5.
- (21) AGR, V.N. 109.
- (22) Cf. *Si la part nous n'avons trouvé la moindre trace en panique* (H. VAN HOUTTE, *Les occupations étrangères*, II, p. 123).
- (23) AGR, M.O. 1476, ordre de Moreau de Séchelles, 10 juillet 1747.
- (24) AGR, V.N. 92, fol. 45.
- (25) AGR, V.N. 92, fol. 44 v°.
- (26) On ne pouvait plus "circuler les rues pendant la nuit après neuf heures du soir". Si les patrouilles surprenaient quelqu'un, "il était emprisonné pour qu'on le porte au pain et à l'eau".
- (27) Les groupes de plus de six personnes étaient interdits (AGR, V.N. 109, 7 novembre 1748). Ceux qui donnaient des alarmes au grand préjudice du repos public et mettaient la ville en danger de souffrir de très grands inconveniens "devaient être emprisonnés sur le champ" (AGR, V.N. 109).
- (28) Par exemple, la viande, le vin et le cool, toutes "denrées sujettes aux méchétés de cette ville" (AGR, V.N. 82, fol. 68 v°). Lorsque le marquis du Châtelet, trouvant le prix de la viande trop élevé à Nivelles, en fit chercher dans les villages voisins, elle fut vendue sans taxe "sur les chaises" (AGR, V.N., 92, fol. 63 v°, 3 novembre 1747). Voir aussi AGR, V.N. 81, fol. 55 et V.N. 109.
- (29) AGR, V.N. 109.
- (30) Cf. Même pendant les guerres du XVIIe siècle, chaque communauté avait gardé "son rythme propre" (X. ROUSSEAU, *Criminalité en temps de guerre*, II, p. 300).
- (31) AGR, V.N. 92, fol. 40, 51 v°, 812, 1921, n°87, 88, 89, 91 et AGR, V.N. graffiti scabineux 3334.
- (32) Bris de vaisselle, occupation de maisons ou de terrains, loutage de valons (Voir par exemple AGR, V.N. 1921, n°87 et 89).
- (33) Il ne faut pas oublier que les sujets n'avaient aucun "droit strict" à la réparation de leurs dommages de guerre (H. VAN HOUTTE, *Les occupations étrangères*, II, p. 537).
- (34) AGR, V.N. 1921.
- (35) AGR, E.B., Registres, 353, fol. 13 et 14.
- (36) AGR, E.B., Registres, 353, fol. 322.
- (37) AGR, V.N. 1921, plainte des Etats de Brabant, 16 octobre 1745, avant l'occupation mais pendant la contribution.
- (38) AGR, V.N. 92, fol. 38 v°, 18 octobre 1748, 1921, 1746 (7); 1921, n°47, octobre 1747, 1921, n°51, fol. 40, 20 novembre 1747, 1921, n°91, fol. 45, mai 1748.
- (39) AGR, V.N. 1921, n°91, fol. 43.
- (40) Le Magistrat avait obtenu les contributions imposées presque sans interruption, tous les ans, de 1677 à 1697, pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg (82 000 florins), et de 1702 à 1712, pendant la guerre de Succession d'Espagne (56 975 florins) alors qu'il n'y en eut qu'une pendant toute la guerre de Succession d'Autriche, celle de 1745 (1 283 florins). Voir P. LEONARD, *Etude de la levée des capitaines brabançons à Nivelles, aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Mémoires de la licence, Université Libre de Bruxelles, 1964-1965, p. 80-81.
- (41) Le 10 mai 1739, AGR, E.B., Carbone, 187.
- (42) H. VAN HOUTTE, *Les occupations étrangères*, II, p. 525.
- (43) Cf. MOLREUX, *La situation industrielle dans les Pays Bas autrichiens à l'époque de Marie-Thérèse*, II, Bruxelles, 1874 (Col. C.R.H. 4°) p. 12 et 170.
- (44) AGR, V.N. 1689 et 1922, AGR, E.B., Carbone 369 et Registres, 353.
- (45) H. VAN HOUTTE, *Les occupations étrangères*, II, p. 72.
- (46) Il y avait à Nivelles environ 90 canonniers ou ménétriers (P. LEONARD, *Etude de la levée des capitaines*, p. 88-89).
- (47) Cf. AGR, V.N. 1921, "Etat des louages qui ont été fournis au Sr Châtelet par les canonniers de la cave de



Maisonn dits "du Bailli", 101^{er} colombier du XVII^e siècle
(Rue de Chaulais)

Réponses. — Par contre, tous les fermiers n'ont pas livré de bétail. Le nombre de têtes demandé, trente-cinq, ne fut pas assez élevé pour cela. (A.G.R., V.N. 580-584)

(-) Feluy Scignies Braine a-Comle etc

(2) Ch. des châtreaux de la dune du Chapître de Nivelles (F. DAELEMANS, *De tienden van het Sint Geertrudekapittel van Nivelles* (XIVe-XVIIIe eeuw) van eerste benadering. Bijdrage tot de conjunctuurstudie, dans VERHULST (A.) VAN DEN BROECKE (G.), *Landbouwpromoductiviteit in Vlaanderen en Brabant. XIVe-XVIIIe eeuw*, Gand, 1979 (Coll. Centre belge d'études rurales, 1 (LVI), p. 239).

Années	Recette totale	Nombre de fermes	Recette par ferme
1740-41	4 753	18	264
1741-42	2 930	18	163
1742-43	8 328	19	438
1743-44	7 813	19	411
1744-45	8 056	17	474
1745-46	7 476	18(9)	415(98)
1746-47	1 030	9	114
1747-48	7 389	18(9)	409(221)
1748-49	8 747	17	514
1749-50	6 736	16	421

Les chiffres de 1746-1747 seraient ceux des petites armes uniquement.

^(3a) H. VAN FOLTE. *Les occupations d'innopés*, 11, p. 15.

[10] AGR, EB, Cantons, 108 1747 Le Magistrat décide qu'il se publie une ordonnance politique s'adressant aux Bourgeois d'acheter de la viande aux autres bouches de la garnison ou vivandiers, comme aussi d'acheter aux vivandiers du vin ou brandevin et autres denrées au mieux aux maîtres de cette ville à peine de quarante patras [ou aïes, d'amiante] (AGR, VA, 82 1618 v°, 16 décembre 1747).

X Rousseau parle du "marché noir" entre bourgeois et militaires au XVIII^e siècle (X ROUSSEAU, *Criminalité et*
temps de guerre, 11, p.314).

AGF VN. 62. 10/11 v° 2 novembre 1745

⁽¹⁴⁾ On trouve sept manuscrits parmi les quarante r. libens dont la profession est connue (il y avait 81 manuscrits).

de Nîmes en 1747, P. LEONARD, *Étude de la levée des caprains*, [p. 16].

Cf. J. P. FILIPPINI, Les incidences de la guerre de Succession d'Autriche sur la vie économique des provinces du Languedoc de la Provence et du Dauphiné, Thèse de 3^e cycle, Université de Paris-Rennes, 1960, p. 47 et 213.

A Corvée est du même avis : il se trouve donc que le chômage et la misère interviennent souvent pour faciliter l'action des recruteurs" (A. CORVÉE ER, *L'armée française*, t. 1, p. 20).

(1-2) En théorie, les guides* et commis peuvent gagner 12 sols par jour en été et 10 en hiver, si, les 8 à 10 sols du manœuvre. Or à Nivelles, les plemers reçoivent 3 escalins par jour, c'est-à-dire 24 sols. Les guides à pied sont payés 15 sols et les guides à cheval, 35 sols. Les mûriers furent engagés pour 40 écus, soit 85 laines, pour couvrir de drap.

CL. O'BRIEN. Quelques traits de la démographie du Brabant wallon au XVIII^e siècle, dans A.S.A.N., 1900-1981, p. 44. "En Brabant wallon, les villes propres à élever les sangliers et les campagnes sont rares. Simplement, Nivelle mérite vraiment ce titre". Il est vrai que la plupart des plantureux récoltés par Nivelle n'a légué pas dans les cahiers de la capitale de 1747 (AGR. V.N. 1669). Les autres 20,6 %, participant à la table des princes.

^(*) Ces pourcentages sont donnés à titre indicatif. Il est bien évident que, pour un tel échantillon, les chiffres sont aussi petits nombres, il n'en faut pas tirer de conclusions.

(4) Pendant la même période, les prix ne montèrent pas en Espagne qui participa à la guerre, mais sans subir d'occupation (E.J. HAMILTON, *War and prices in Spain 1651-1800*, Cambridge, Massachusetts 1947 (Coll. Harvard Economic Studies 1, LXXXI), p. 159). En France, les prix n'étaient pas très élevés, mais ils n'étaient pas non plus très bas (P. CHAUNU, *La circulation de l'Europe des Lumières*, Paris, 1971 (Coll. Les grandes civilisations 133), p. 40-41).

^[12] J. CRAEBECKI, cité par C. RAUVEL, *La mortalité dans les campagnes, le duché de Brabant aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Louvain 1977, [Coll. Université de Louvain, Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 66, série, 1, 20], p. 285, note 380. Le total 100 correspond à "la moyenne mobile des cinq années précédentes".

[16] A WYFFELS, *Puis agricoles à Malin*, dans C VERLINDEN (dir.), *Documents pour l'histoire des prix et des salaires en Flandre et en Brabant (XIVe-XVIIIe siècles)*, Bruxelles, 1959, (Con. Rijksuniversiteit te Gent, werken uitgegeven door de Faculteit van de Letteren en Wetenschappen, LXXV) II, p. 138 et A WYFFELS, *Puis agricoles à Courtrai*, dans C VERLINDEN (dir.), *Documents*, II, p. 140.

⁽⁶¹⁾ C. VERLINDER (dir.) *Documents*, II, p. 300ff.

(201) C. VERDIER (dir.) *Documentaire*, t. 1, 2000
(202) C. P. DELMELLE *Les impôts indirects comme indice de la consommation à Paris au XVIII^e siècle*, Mémoire de licence, Université Libre de Bruxelles, 1959-1960 p. 148 on disait, en 1747, des minutes d'action de grâce pour le beau temps qui persistait

© AGR, A LB 2018

Les prix des grains augmentèrent aussi à Furemunde ou à Namur pendant la guerre. Voir J. RUWET, ENELIN G. LADRIER, L. VAN BUYTEN, *Marché des céréales à Furemunde, Luxembourg, Namur et Orléans aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Louvain, 1968 (Coll. Université de Louvain, Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 44 série, 1300H).

⁽⁷⁶⁾ C'est-à-dire 4 064 litres (H. DECURSTIER, *Dictionnaire universel des poids et mesures anciens et modernes, contenant des tables de monnaie de tous les pays*, Bruxelles, 1840, p. 483).

⁽¹⁾ Para o caso de um único contrato de Bienes (A.G.R. AEB, 2018).

(19) Ça fut le geste le plus beau de sa vie.

¹²⁹ Cf. Les Ébels de Brabant se plaignant d'avoir "été obligés de lever cinq cent mille rellons de fourage dont la pri-
me esme de leur comté d'ail d'une cherd excessive" (A.G.B., E.B. Registre, 363, mai 1747).

[16] Cela se traduit, chaque fois qu'il y a une augmentation des gita ou parce qu'il y a un déclin de la P. Filippini, les importations (p. 181).

(18) L.P. GACHARD, *Recueil des ordonnances*... (VI), p.363 A.G.P. C.F. 2792

- (17) Tout en tenant compte que dans ce prix étaient compris les bénéfices du paysan et de l'embarqueur.
- (18) Ph. MOUREAU, *La slavie*, t. 1, p. 170. La cure de Nivelles produisait 3 790 muids d'avoine. Elle dut fournir en 1748 un minimum de 25 000 rations, ce qui équivalait à 190 muids. Le chiffre exact des fournitures n'est pas possible à donner car le nombre de jours pendant lesquels Nivelles devait fournir les rations n'est pas toujours précisé dans les ordres des Français.
- (19) M. ROUCHE, *Journal de l'entrée des troupes françaises*, le 6 juillet 1747 et ce qui s'est passé à cet égard dans l'Annuaire du cercle hutois des sciences et beaux-arts, t. XXV, 1956, p. 47. Malheureusement, les sources ne mentionnent aucune fourniture de froment ou de seigle aux troupes.
- (20) Une vache pouvait se vendre aux Français de 22 à 38 florins, avec une moyenne de 35 florins, et un boeuf de 20 à 75 florins (A.G.R., V.N., 590-591, 1882). On trouve quelques prix de boeufs dans les comptes du couvent des Récollets par exemple, ils valent de 21 à 89 florins avec une moyenne d'environ 51 florins (A.G.R., A.E.R., 15-416, comptes hebdomadaires).
- (21) Pour la viande, les chandelles, le charbon, le bois etc. dans C. VERLINDEN (ed.), *Documenten*.
- (22) Nombre de rations, poids des denrées et espèces de fournitures ne sont pas toujours indiqués.
- (23) M. P. GUTMAN, *War and rural life in an early modern low countries*, Assen, 1980 (Coll. *Maaslandse monografieën*), p. 88-89.
- (24) N. B. X. ROUSSEAU, *Criminalité en temps de guerre*, t. 1, p. 318. Au XVIII^e siècle, la présence des soldats avait perturbé l'économie locale, tout en la stimulant.
- (25) A.G.R., E.B., Cartons 398. "Liste des ménages de la paroisse... en la ville de Nivelles, lesquels sont adscrits à la table des pauvres de ladite paroisse pour la destruction de la Saint Thomas 1747". Mais le fait qu'on se borne à dénombrer les pauvres ne signifie pas qu'il n'y en ait pas d'autres. Leur nombre dépendait aussi des ressources de la table des pauvres, ressources pécuniaires distribuées sans grand discernement (P. BONENFANT, *Le problème du paupérisme en Belgique à la fin de l'Ancien Régime*, Bruxelles 1934 (Coll. *Académie Royale de Belgique, classe des Lettres et des Sciences morales et politiques, mémoires*, 8^e 2^e série, 1900V), p. 24, 25, 175). Voir P. LEONARD, *Etude de la levée des capitations*, p. 98.
- (26) A. Wavre, le nombre d'indigents passa de 6 et 7 % à 18 %, pendant la guerre (J. MARTIN, *Histoire de la ville et franchise de Wavre en Roman Pays de Brabant*, Wavre, 1877, p. 207).
- (27) Voir par exemple, les quartiers d'hiver 1747-1748 (A.G.R., E.B., Cartons 233²). Il ne faut cependant pas oublier les démenagements forcés de ceux, souvent les moins riches, qui occupaient en temps de paix les chambres destinées aux soldats. Cela engendra sans doute quelques drames mais il restait heureusement plus d'us maisons "vides" dans la ville pour les abriter (A.G.R., V.N., 1888).
- (28) P. BONENFANT, *Le problème du paupérisme*, p. 31. Van Houtte a clairement démontré que l'on avait tort d'attribuer les ravages des guerres de l'Ancien Régime à la famine. Le phénomène du paupérisme était beaucoup plus important que les appauvrissements passagers dus aux guerres. Or pour comparer cette situation avec le tableau que croise X. ROUSSEAU pour le XVIII^e siècle : "Au cours de la période mûrie du siècle, la ville connaît de nombreuses difficultés. Les guerres qui recommencent en 1635, pour ne s'achever réellement qu'au siècle suivant vers 1709, pèsent sur la vie des habitants. Les garnisons s'installent et désorganisent la vie économique et financière de la cité. En 1640-1651, 1667-1671, 1691-1694, la crise est générale. Monnaies de la guerre, présence de la peste, manque de blé, fuite des riches. L'année 1667 est un point noir, avec une famine frumentaire, des troubles dans les garnisons bourgeoises, la présence des armées françaises aux portes de la ville" (X. ROUSSEAU, *Criminalité en temps de guerre*, t. 1, p. VIII).

Abréviations

- A.E.B., Archives ecclésiastiques du Brabant
A.G.R., Archives générales du Royaume.
A.S.A.N., Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles
C.F., Conseil des Finances
E.B., Etats de Brabant
M.B.H., Manuscrits de la Bibliothèque Royale
M.D., Manuscrits divers
S.E.D., Secrétariat d'Etat et de Guerre
V.N., Ville de Nivelles

III. Les conséquences de l'occupation : finances et démographie

1. LES CONSEQUENCES FINANCIERES

A. Les comptes de la ville

La plus importante des dépenses fut celle des fourrages : fournitures aux camps d'Enghien, de Genappe et de Feluy avant l'occupation, puis, pendant l'été 1746, aux campements de Genappe, Baisy, Bothey et Soignies, et, en 1747-1748, aux troupes de passage dans la ville.

Le chiffre pour les logements fut aussi très élevé, principalement en raison des gratifications accordées aux officiers supérieurs et au commissaire de guerre en poste à Nivelles pendant les quartiers d'hiver 1747-1748. Pour les autres années, seuls quelques logements de troupes de passage furent payés, les autres logements étant payés par les Etats de Brabant.

Les rafraichissements furent très importants durant l'année antérieure à l'occupation (1). En 1744-1745, les militaires français aussi bien que les alliés, vinrent se pourvoir en vivres et fourrages à Nivelles. Ce fut encore le cas en 1746, notamment lorsqu'un détachement français arriva le 21 juin, et un détachement de hussards autrichiens, le 27 (2).

Pendant tout l'été 1745, les allées et venues pour le charriage des vivres et des fourrages vers les campements français proches de la ville, furent nombreuses. Ce qui explique le chiffre élevé de 1744-1745 pour les "guides". Les dépenses pour les pionniers furent aussi très concentrées : en juin et juillet 1746, lors des sièges de Mons et de Charleroi. Les dépenses pour la milice s'étendirent par contre sur trois ans. Mais ce furent surtout les finances de 1746-1747 qui eurent à en souffrir, puisque ce fut cette année-là que furent payés l'engagement des miliciens, ainsi que les frais de prospection. Les rachats faits par la ville ou en son nom, c'est-à-dire les paiements en argent de prestations à effectuer normalement en nature, furent assez peu nombreux. Ce qui fit monter le chiffre de ces dépenses, fut le rachat des rations au marquis d'Armentières, en 1745 (3).

Curieusement, les dépenses pour les vacations du Magistrat furent beaucoup plus élevées avant l'arrivée des Français et au début de l'occupation que pendant les quartiers d'hiver. Les autorités nivelloises ne consacrèrent pas nécessairement plus de temps à la

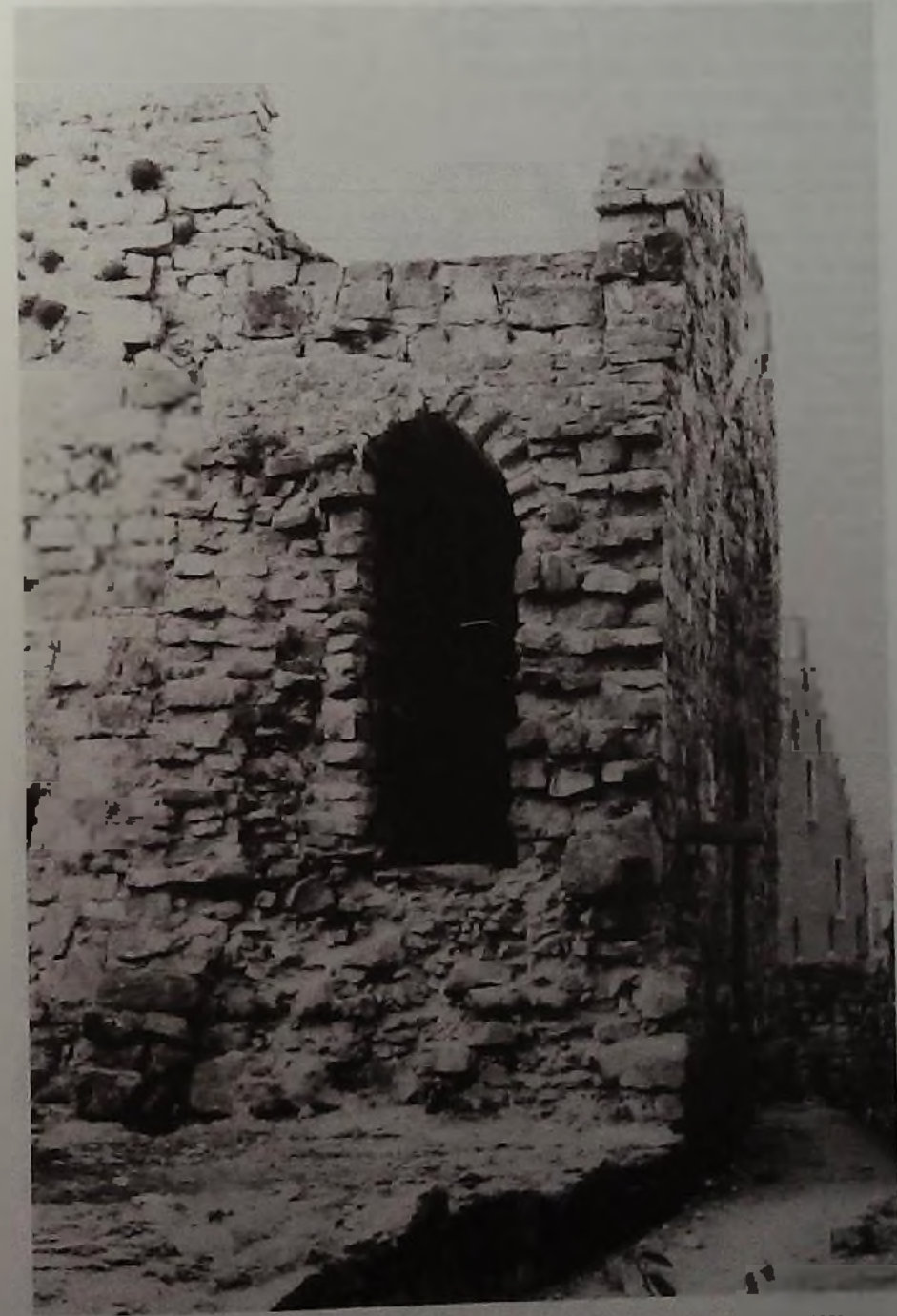
guerre, mais durent se déplacer beaucoup plus loin, aux camps de Soignies, Feluy, Enghien, Ath, Mons, Binche, etc. En 1747-1748, ce furent les visites chez les habitants pour le relevé de la capitation, qui furent les plus coûteuses.

Les paiements des "feux et lumières" ne commencèrent à être considérables qu'en 1746-1747, lors des premiers quartiers d'hiver français. Quant aux sauvegardes, il n'en fut naturellement plus question après l'installation des ennemis dans la ville.

Les dépenses pour les travaux publics en général ne furent pas particulièrement élevées pendant cette guerre (4), tout simplement parce que la plupart des dépenses pour la construction des écuries pour les chevaux des soldats, et des frais pour la réparation des remparts de la ville, furent incluses non pas dans la rubrique "travaux publics" des comptes, mais dans les "déboursments extraordinaires" (5). Ce qui donne, par an :

Après la prise de Bruxelles, les Français étaient revenus à Nivelles et avaient fait sauter "une partie des remparts et tours de la ville" (8), et brûler les portes au milieu de la grand-place. Le comte de Vaux, commandant de Nivelles, obligea le Magistrat à "faire faire des neuves portes et barrières et raccomoder celles qui n'avaient pas été brûlées". Il ordonna aussi de "faire réparer toutes les brèches que (le brigadier) de Grassin avait fait sauter" (9). La réparation des remparts demanda entre 1.140 et 1.195 florins (10). Les dépenses pour les portes furent plus élevées : 3.187 florins (11). Le coût des écuries est plus difficile à chiffrer. Il fallut tout d'abord entretenir les écuries disponibles dans la ville pour y mettre les chevaux des soldats, et installer "crèches et râteliers" dans les granges (12). Mais les chevaux étaient vraiment trop nombreux et le marquis du Châtelet, d'après l'idée de Moreau de Séchelles (13), ordonna la construction d'une nouvelle écurie pour environ "cent et cinquante" chevaux (14). Jean-Baptiste Fauconnier, entrepreneur des "feux et lumières", s'en occupa avec Michel Montois, menuisier, "pour le prix de six cents nonante florins".

	Dépenses pour les travaux publics	Dépenses pour les travaux occasionnés par la guerre
1744-45	1 231-11-6 florins, sous, deniers	—
1745-46	1 366-16-0	143-13-6
1746-47	1 381-1-0	949-15-0
1747-48	1 164-9-18	3 200-3-10(8)
1748-49	1 898-17-6	403-4-0
Total	7 142-18-6	4 696-1-4 (9)



Vestige de l'enceinte du XII^e siècle, la Tour Simon ou Tour du Cable (Rue Spohn, restauration en 1956)

Participèrent à ces travaux les dénommés Reinache (?) et J. Mabrée (?), Jean Mabilie, maître maçon, Dominique Duchâteau, maître des ouvrages de la ville, Adrien Joseph Godart, menuisier, et Charles Cornet, maître couvreur ⁽¹⁵⁾.

Dépenses occasionnées par la guerre ⁽¹⁶⁾

	1744-45	1745-46	1746-47	1747-48	1748-49	Total
Logements	194 15-0	152 11-0	114 1-8	5780 0-0	40 15-6	6282 3-2
Feux et lumières	127 6-0	92 0-0	24 06-0-0	153 1-15-0	2972 7-2	7190 9-2
Ratichissements	1133 3-0	665 5-0	117 8-0	263 17-6	5 0-0	2184 14-8
Pains	140 10-0	369 15-0	3 6-0	/	/	513 11-0
Viande	82 8-0	288 17-6	0 7 12	/	/	382 3-6
Bétail	931 14-0	361 1-0	/	/	/	1292 15-0
Fourrages	1000 14-6	2205 6-6	66 18-0	6709 0-0	49 0-0	10030 9-10
Objets divers	331 7-6	4 0-0	417 13-0	137 18-0	46 19-6	937 18-0
Guides	364 16-2	194 11-0	38 11-0	71 18-0	/	669 16-2
Chevaux	9 13-0	21 13-0	69 3-0	1 15-0	/	102 4-0
Pionniers	/	2214 7-0	/	/	/	2214 7-0
Miliciens	/	/	1856 2-0	570 9-0	340 14-0	2767 26-6
Travaux "publies"	/	143 13-6	949 16-0	3200 3-10	403 4-0	4696 1-4
Rachats	1484 4-6	23 16-0	/	599 7-10	177 6-6	2884 4-10
"Vacations" du magistrat	396 5-6	400 0-0	102 0-0	349 0-0	232 10-0	1479 15-0
Sauvegardes	3832 11-0	/	/	/	/	3832 11-0
Total	8887 8-6	8546 1-0	6165 8-8	19213 9-6	4267 16-8	46862

Pourcentage des dépenses de guerre

Logement	13,51 % ⁽¹⁷⁾
Feux et lumières	15,38 %
Ratichissements	4,67 %
Pains	1,09 %
Viande	0,81 %
Bétail	2,76 %
Fourrages	21,73 % ⁽¹⁸⁾
Objets divers	2 %
Guides	1,42 % ⁽¹⁹⁾
Chevaux	0,21 %
Pionniers	4,73 %
Miliciens	5,91 %
Travaux publics	10,10 %
Rachats	6,17 %
Vacations du magistrat	3,16 %
Sauvegardes	8,18 %
1744-1745	18,51 %
1745-1746	18,24 %
1746-1747	13,15 %
1747-1748	41,10 %
1748-1749	9,10 %

De ce total de 46.862 florins, il faut retrancher :

pour 1746-1747 : le remboursement trop élevé des logements par les Etats de Brabant, d'où un bénéfice de 1.232 florins, 4 sols.

pour 1747-1748 : le retour de 11 florins, 4 sols donnés en garantie à un censier pour une prairie occupée par les Français.

pour 1748-1749 : la vente des paillasses, des écuries et des meubles des officiers : 2.165 florins, 18 sols, 6 deniers.

Il reste donc 43.452 florins, 13 sols, 6 deniers, argent courant de Brabant ⁽²⁰⁾, ce qui n'est finale-



Portrait du Maréchal de Saxe, gr. de UNZELMANN (Copyright Bibliothèque Royale Albert 1^{er}, Bruxelles)
(Cabinet des Estampes)

ment pas tellement. La ville de Nivelles garda d'ailleurs des finances saines pendant toute la durée de la guerre, grâce cependant, à ses impositions renforcées, à ses emprunts et aux bénéfices qu'elle avait accumulés pendant les années de paix. Après la guerre, dès l'année 1749-1750, la situation financière de Nivelles se redresse spectaculairement ⁽²¹⁾, avec un excédent de plus de 10.000 florins, le plus considérable de tout le XVIII^e siècle. En effet, les impôts étaient restés importants, alors que les dépenses revenaient à leur niveau habituel. Au sortir de la guerre, Nivelles n'était pas une ville totalement épuisée ⁽²²⁾.

B. Les Impôts

Afin de pouvoir payer ces "dépenses extraordinaires", le Magistrat recourut à l'augmentation des impôts indirects. Le 18 mars 1747, avec l'approbation du Souverain Conseil de Brabant, il doubla les maltôtes sur la bière et les "brandevins", pour payer le "logement du seigneur commandant et du commissaire" et les "Etrennes du major et aide-major de la place" ⁽²³⁾. Les autres maltôtes restèrent stables, mis à part celles de la "louce" ou des grains, et des "vives bestes". Un accroissement de la recette des maltôtes était soit la traduction d'une hausse de la consommation, soit le signe d'une mauvaise récolte avec importation de grain. La première raison est à retenir, car les denrées réquisitionnées par les militaires étaient le plus souvent exemptées de taxe ⁽²⁴⁾ et leur nombre dut provoquer une certaine rareté des grains et

du bétail ⁽²⁵⁾. Il faut toutefois ajouter que, si les maltôtes de la "louce" et des "vives bestes" augmentèrent à partir de 1747, le départ des troupes ne les fit pas redescendre. Au contraire, la maltôte de la "louce" devint de plus en plus élevée, jusqu'en 1754. D'autre part, la même imposition n'atteignit jamais le niveau de 1741, lors de l'épidémie de dysenterie.

Recettes des maltôtes ⁽²⁶⁾

Années	Bière	Brandevins	"Louce"	"Vives bestes"
1740-41	4 048	347	742	760
1741-42	4 428	516	813	651
1742-43	4 610	563	633	706
1743-44	4 553	624	568	701
1744-45	5 086	717	557	670
1745-46	4 893	723	563	667
1746-47	4 685	644	533	664
1747-48	8 503	703	603	820
1748-49	8 313	619	669	682
1749-50	8 698	385	609	842
1750-51	?	?	?	?
1751-52	8 853	703	761	776
1752-53	8 474	722	786	747
1753-54	4 723	653	792	814
1754-55	4 513	647	881	798
1755-56	5 413	712	530	740

Pour la population de la ville, la hausse des charges fiscales ne se limita pas à une augmentation des maltôtes; il lui fallut encore payer le relèvement des impôts directs pour le pouvoir central. Il y eut tout d'abord la contribution de 1745, d'un montant un peu plus élevé que celui du subsidie ordinaire de trois vingtièmes ⁽²⁷⁾. Puis, en avril 1746 ⁽²⁸⁾, les aides ordinaires augmentèrent, passant de 1.183 à 1973 florins, pour les échéances de juin et Noël 1747, soit une ma-



Portrait de l'impératrice Marie-Thérèse à l'époque de la première Guerre de Sédim. gr. d'É. VOGEL.
(Copyright Bibliothèque royale Albert I^{er}, Bruxelles (Cabinet des Estampes))



Louis XV, gr. de F. UNZELMANN et M. MULLER
(copyright Bibliothèque royale Albert Ier, Bruxelles (Cabinet des Estampes))

poration de 597 florins à répartir entre les habitants⁽²⁹⁾. La fin de 1747 et le début de 1748 furent désastreux. Louis XV ordonna de payer 248 000 livres, monnaie de France, au maréchal de Saxe⁽³⁰⁾, ce qui équivalait à trois huitièmes de vingtième. Au même moment, les habitants durent verser deux vingtièmes et demi "en satisfaction de la gratification ordonnée par sadite Majesté pour paiement aux officiers des régiments qui ont fait campagne dans ce pays en l'an 1747"⁽³¹⁾. Avec ce subside de presque six vingtièmes, les habitants voyaient leurs impôts doublés⁽³²⁾. En 1748, le subside passa à quatre vingtièmes, et en 1749, le subside extraordinaire de trois quarts de vingtièmes destiné à l'entretien de la Cour fut rajouté. Heureusement, au cours du se-

cond semestre de 1748, Maurice de Saxe ne demanda plus un subside annuel, mais des subsides mensuels.

Parallèlement, les populations durent encore supporter une augmentation du droit de Scel⁽³⁴⁾, et surtout une hausse des droits sur la bière: 3 sols par tonne de "bonne bière" et 2 sols par tonne de "petite qui se brasse dans le plat pays". En juin 1747, un nouveau droit de 8 florins fut imposé "par aïme"⁽³⁵⁾ de 100 pots d'eau-de-vie de vin" qui entrerait dans le duché de Brabant⁽³⁶⁾.

Payements des aides et des subsides (florins, sous deniers, argent courant de Brabant)
(33)

	1744-45	1745-46	1746-47	1747-48	1748-49	1749-50
Payement des habitants à la ville						
Subside	6608-12-18	6604-17-8	6686-18-18	13104-15-6	8988-1-4	10640-5-18
Subs de extraordinaire	1652-3-4½					
Aides	3537-10-0	3553-3-0	4156-11-6	5348-8-18	4456-12-6	3560-16-0
Total	11812-8-10½	10158-0-6	10843-10-10	18453-5-0	13444-13-10	14201-2-8
Payement par la ville aux Etats						
Total des impôts	10141-9-0	9038-0-6	9819-6-3	15460-12-6	19560-13-12	10750-8-8
Solde au profit de la ville	1670-17-10½	1120-0-0	1024-4-7	2992-12-6	8116-0-2	3450-14-0

C. Les emprunts

Comme la plupart des communautés des Pays-Bas autrichiens, Nivelles dut recourir aux emprunts pour pouvoir faire face à toutes ses dépenses (37).

Louis XV autorisa les villes et villages à "lever les deniers nécessaires" à payer les "fraîs et charges extraordinaires", dès janvier 1747. Afin d'obtenir cette autorisation, les communautés durent "produire" aux députés des Etats de Brabant une liste de toutes les charges à rembourser et remettre à l'intendant Moreau de Séchelles "un état exact des terres ou autres fonds dont ils touchent ou font valoir les redevances" (38). En 1747, les "trois membres" du Magistrat furent obligés d'emprunter pour payer les frais de logement du brigadier de Vaux, commandant de la garnison, et du commissaire de guerre, du Bois (39). Le 21 juin 1748, la ville obtint des Français leur consentement pour un prêt à intérêt (3,5 %) de 5 000 florins de change, avec comme gage, les maltôtes de la ville et du moulin du Wichet, afin de pouvoir payer 13 000 rations de fourrage, les nouvelles écuries, les meubles et les indemnités de logement du marquis du Châtelet, du brigadier de Bonaventure et du commissaire de Villiers (40). Cet emprunt fut remboursé dans les trois ans qui suivirent la guerre, au moyen d'impositions notamment les vingtièmes. Le collecteur eut alors la préférence sur tous les autres "créanciers" lors des récoltes (41).

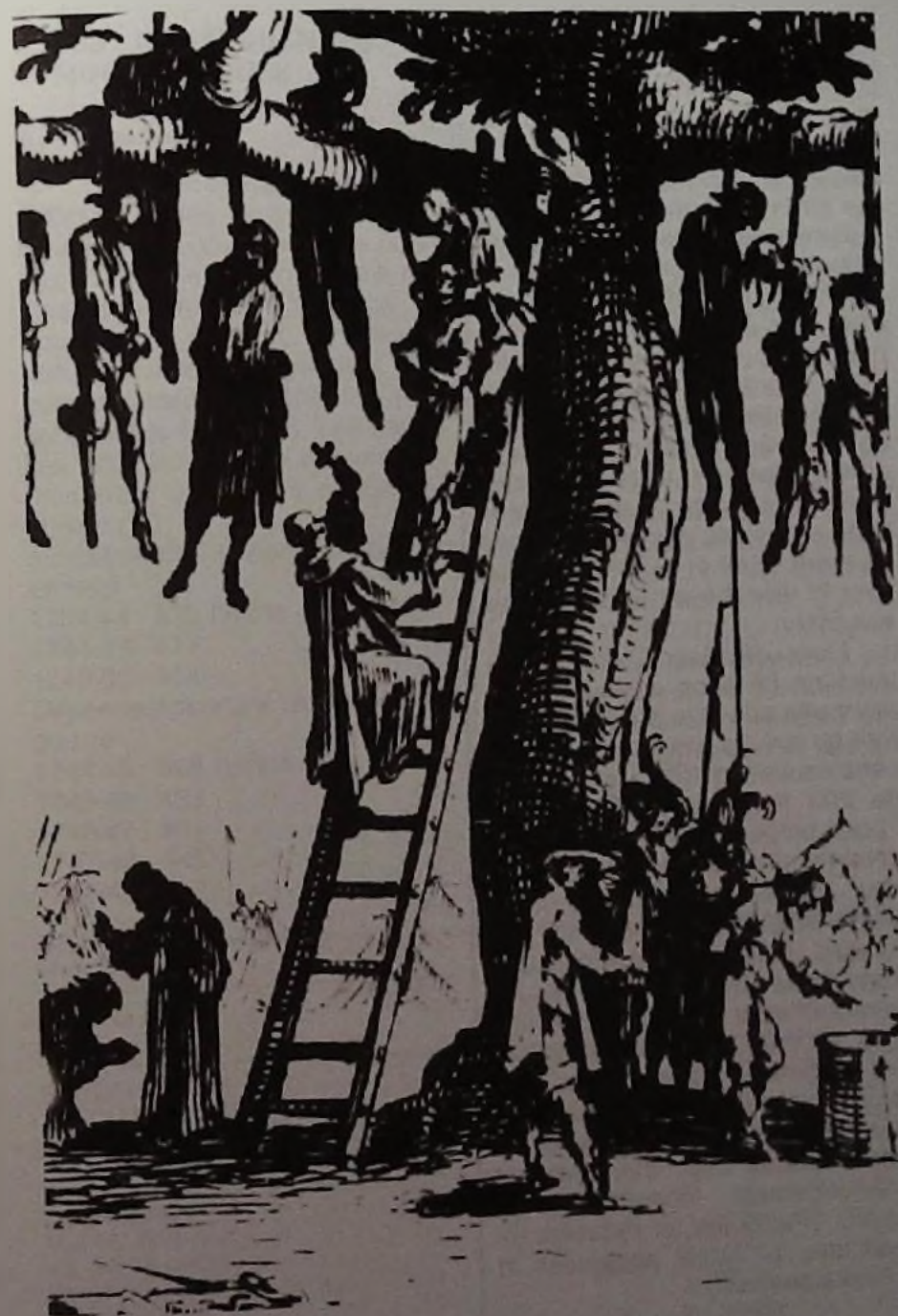
D. La capitation de 1747

En 1747, Louis XV demanda aux Etats de Brabant un subside de deux millions (42). La moitié de cet impôt fut payée par le subside habituel (43) et l'autre par une capitation, moyen beaucoup plus équitable de répartir les contributions, en ne les faisant plus peser uniquement sur la propriété foncière, mais sur tous, y compris les privilégiés (44). Le paiement d'un florin fut exigé de tous pour leur consommation supposée de thé.

La taxe pour l'ensemble de la ville de Nivelles s'élevait à 12.903 florins, 12 sols, 6 deniers, puis fut portée, après la remise d'un supplément au cahier de la capitation, à 13 203 florins. Les Etats requerront finalement 13.928 florins, 5 sols, 6 deniers (45). La population nivelloise paya ainsi en 1748, comme en 1747, 50 pour cent d'impôts en plus que les autres années.

La capitation de 1747 fut beaucoup plus élevée que celles de 1693, 1694 ou 1702 (46). Le point de comparaison peut être la taille. La capitation représentait, en 1693, 51,2 % de cet impôt, 24,9 % en 1694 et 58,4 % en 1702. En 1747, elle représentait 313,47 % par rapport à la taille ou aide. Le même phénomène peut être observé par rapport aux maltôtes : la capitation fut égale à 22 % des maltôtes en 1693, à 11 % en 1694, à 38 % en 1702, mais à 105 % en 1747 (47).

La quote-part de Nivelles avait été décidée par les Etats après avoir reçu la description de la population de la ville. Des représentants des "trois membres" du Magistrat, un échevin, un juré et un



La pendaison (Les excès des troupes mercenaires, gr. de J. CALLOT, suite des Grandes Misères de la guerre, 1633)

maître des métiers pour chaque paroisse, allèrent "de porte en porte", en enregistrant "fidèlement les déclarations que leur faisait le principal habitant" de la maison ⁽⁴⁸⁾. Le cahier fut remis aux Etats le 17 novembre 1747. Le 7 décembre, le receveur, Herman Pollart, commença son travail de collecteur. Ce ne fut que le 27 mai 1748 que le subside fut entièrement payé aux Français par les Etats. Certains villages, comme Braine-l'Alleud, Ohain ou Rhode-Saint-Genèse, furent exécutés militairement ⁽⁴⁹⁾ et Nivelles faillit bien l'être aussi: certains habitants n'avaient pas encore payé en mars 1748 et le montant total pour la ville n'avait pu être remis aux Etats.

L'accueil réservé aux enquêteurs ne fut sans doute pas toujours très bon: "le public ne souffrait qu'avec peine l'imposition de cette capitation" ⁽⁵⁰⁾. Une amende de 200 florins avait été prévue "pour empêcher les injures aux commis audit dénombrement", et pour obliger les gens à "ouvrir leurs maisons et demeures". Les fraudes étaient punies par une amende de 10 écus ⁽⁵¹⁾. Quelques remises furent faites à des particuliers. En effet, des erreurs avaient été commises dans la formation du dénombrement: il y eut aussi des décès, des déplacements de personnes et des "contribuables financièrement incapables" de payer. "Parmi les 54 requêtes introduites, 17 furent acceptées et 37 refusées" ⁽⁵²⁾.

2. LES CONSEQUENCES DEMOGRAPHIQUES

A. Naissances

"Une croissance subite et passagère des naissances peut trouver son explication dans un afflux d'allogènes", comme une garnison étrangère dans une ville ⁽⁵³⁾. Pourtant, en général, les naissances diminuaient pendant les guerres, sauf peut-être les naissances illégitimes ⁽⁵⁴⁾. Les dépenses pour les enfants trouvés augmentèrent à Nivelles pendant la guerre ⁽⁵⁵⁾.

Moyenne des dépenses pour les années

1734-44: 339 florins

1744-49: 417

1749-60: 454

Dépenses pendant les années de guerre

1744-45: 396 florins

1745-46: 433

1746-47: 401

1747-48: 345

1748-49: 512

Le point culminant des ces dépenses fut atteint en 1748-1749, dépassant alors les chiffres de la crise de 1740-1741 ⁽⁵⁶⁾. Mais était-ce le résultat des passages de troupes dans la ville, ou la traduction d'une plus grande pauvreté des habitants? Il est impossible de répondre à cette question, car aucun renseignement sur ces enfants trouvés n'est donné par les procès-verbaux d'exposition ⁽⁵⁷⁾. De plus, les dépenses mentionnées dans les comptes restèrent grandes bien après la guerre, jusqu'en 1766-1767. Si les dépenses globales augmentèrent, par contre les allocations données aux habitants qui avaient recueilli ces enfants diminuèrent au fil des années de guerre ⁽⁵⁸⁾.

Enfants trouvés: évolution annuelle du nombre d'enfants dont la ville payait la pension alimentaire

Noms des enfants	1743-44	1744-45	1745-46	1746-47	1747-48	1748-49	1749-50
A. M. DELHURAYE	X	X	X	X	X	X	X
Y. A. DU PASSAGE	X	X	X	X	X	X	X
J. DE LA BARRIERE	X	X	X	X	X	X	X
F. J. DUBASTARD	X	X	X	X	X	X	X
Enfant délaissé par P. DEHAYES	X	X	X	X	?	?	X
C. DELANNOY		X	X	X	X	X	X
M. J. DU BENNIAU		X	X	X	X	X	X
J. B. DE LA CROIX		X	décédé				
Inconnu exposé			X	X	décédé		
G. DU CLOITRE			X	X	décédé		
M. J. DE LA TOURETTE			XX	décédé			
2 enfants exposés					X	X	?
M. J. DE LA CHAPELLE						X	décédé
N. DE LA HUTTE							XX
2 enfants délaissés							

Il est encore plus malaisé de tirer des conclusions quant aux naissances légitimes, à partir de leur nombre. L'indice reste inférieur à la moyenne pendant les trois premières années de guerre, mais pourquoi remonte-t-il tellement en 1748, alors que les dernières années avaient été les plus pénibles pour la population? Rien ne vient renforcer les thèses de Mois⁽⁵⁹⁾: à Nivelles, le nombre des naissances ne baissa pas réellement et il n'y eut aucune remontée importante juste après la guerre. On peut peut-être voir là une preuve de la facilité avec laquelle la population traversa cette période.

B. Mariages

Pour ce qui concerne les mariages, l'on peut encore se référer à Mois. "un pointage annuel des chiffres révèle que les principaux sommets atteints par la nuptialité font suite à des années de guerre, et plus encore à des années d'épidémies", alors que pendant les guerres, le nombre des mariages se contractait⁽⁶²⁾.

Quelques mariages entre soldats et Nivelloises furent conclus pendant l'occupation. Leur nombre exact n'est pas fourni par les sources, mais quelle serait alors la cause des inscriptions de Français à la bourgeoisie par suite de mariage, dans les dernières années de guerre⁽⁶³⁾?

Nombre de naissances⁽⁶⁰⁾

Années	J	F	M	A	M	J	Jl	A	S
1740	12	12	18	14	21	15	16	14	17
1741	16	13	16	21	16	15	10	9	9
1742	17	14	8	18	21	15	15	11	7
1743	15	16	21	20	14	9	17	21	11
1744	9	18	14	21	32	8	11	12	10
1745	20	10	11	13	14	14	17	19	12
1746	21	22	17	13	9	14	12	16	13
1747	24	21	16	9	10	12	8	16	16
1748	16	13	19	17	11	15	12	27	11
1749	25	20	14	20	7	11	20	12	11
1750	21	20	22	15	11	12	13	12	16
1751	20	24	22	21	14	19	18	11	13
1752	19	12	22	5	13	18	8	7	15
1753	14	17	20	19	8	19	15	18	9
1754	16	11	19	28	12	15	14	12	16
1755	20	16	19	21	14	17	19	18	14
Tot.	285	259	279	275	227	228	225	235	200
Moyenne	17,81	16,18	17,43	17,18	14,18	14,25	14,06	14,68	12,50

Payement des droits de bourgeoisie⁽⁶⁴⁾

Dates	Noms	Origine	A épousé
24-04-1747	B. TERNIER	Propiere, Beaujolais, dioc d'Aulun	—
07-06-1748	R. DE BRAN	Chamblay, Franche-Comté	Veuve bourgeoise
25-10-1748	J. BRIAT	Evaux, Cambrai (?)	B. Dusausoy, fille de Félix
18-11-1748	J. GENTY	Rambervillers, Lorraine	B. L'Evêque
19-11-1748	F. WARIN	Noyal (?), diocèse de Laon	Veuve N. Dutienne
04-11-1750	G. GIGANON	Mont-Luçon, dioc de Bourges	A. Stassin
16-06-1752	M. BERNIER	Mauron, dioc de Saint-Malo	M. J. Michel
11-09-1752	B. AGRAUTIN	Bourgenoy, dioc d'Orléans	Veuve de bourgeois
08-03-1758	J. FLIFERS	Wintler, dioc de Cambrai	J. Boecart, du Roaulx

O	N	D	I ⁽⁶¹⁾	Total
14	20	16	1	190
14	8	20	1	168
15	16	20	0	178
12	9	16	0	181
13	13	22	0	183
10	22	16	0	178
11	9	13	0	170
15	21	12	0	181
12	14	24	0	191
20	16	7	0	183
15	13	13	0	183
14	20	16	0	212
8	17	18	1	163
20	18	14	0	191
20	17	16	1	197
20	27	16	0	223
233	260	260	4	2870
14,50	16,25	16,25	1	185,62

Au début de la guerre, on se maria assez peu, tandis que pendant les années difficiles, au point de vue financier notamment, le nombre des mariages fut très supérieur à la moyenne. La nuptialité augmenta néanmoins encore pendant l'année qui suivit la guerre, en 1749. Ce fut particulièrement le cas en janvier, dès la fin de l'évacuation du pays par les troupes françaises. Le chiffre de 1749 atteignit celui de 1742 qui suivait la fameuse épidémie de dysenterie. Dans ce cas, les données pour la ville de Nivelles correspondent aux situations habituelles.

Nombre de mariages ⁽⁶¹⁾

Années	J	F	M
1740	3	6	2
1741	1	2	1
1742	5	6	2
1743	7	7	0
1744	2	6	1
1745	5	5	1
1746	5	5	0
1747	8	4	1
1748	5	4	3
1749	13	7	2
1750	3	5	2
1751	7	5	0
1752	6	3	1
1753	7	4	0
1754	6	5	0
1755	5	2	0
Total	88	76	16
Moyenne	5,5	4,7	1

C. Décès

Les pertes militaires, les sièges et pillages de villes, les disettes et les épidémies étaient les principales causes des augmentations des décès pendant les guerres ⁽⁶⁷⁾. Les décès furent nombreux à Nivelles pendant la guerre de Succession d'Autriche ; en 1747, leur nombre dépassa celui de 1741... Or personne ne fut victime de la violence des soldats. Il ne fut pas question non plus de disette. Reste alors comme facteur de mort, l'épidémie, bien que les sources ne disent rien à ce sujet ⁽⁶⁸⁾. Il faut donc procéder par comparaison et se référer aux données que l'on possède pour les autres communautés. Les chiffres

Nombre de décès ⁽⁶⁹⁾

Années	J	F	M
1740	10	8	17
1741	14	21	17
1742	21	15	21
1743	17	8	24
1744	5	19	16
1745	16	14	10
1746	11	9	11
1747	19	6	18
1748	25	17	11
1749	6	16	15
1750	12	7	6
1751	8	8	15
1752	7	11	11
1753	14	3	10
1754	9	11	17
1755	10	12	7
Total	204	185	226
Moyenne	12,75	11,56	14,12

A	M	J	Jl	A	S	O	N	D	I ⁽⁶⁶⁾	Total
2	6	2	1	2	2	2	5	5	0	38
2	3	4	2	2	3	7	3	3	0	33
7	6	5	3	3	3	14	6	1	0	61
2	7	4	5	1	3	4	6	0	0	46
2	5	5	2	1	2	2	9	0	0	37
2	4	2	1	2	3	5	4	2	0	36
5	0	2	4	6	5	0	6	2	0	40
13	3	2	2	2	3	5	10	2	0	55
2	2	5	9	1	5	2	9	1	0	48
3	5	6	4	4	5	2	10	0	0	61
4	5	3	4	3	4	8	11	0	0	52
2	5	3	2	3	2	5	7	1	0	42
1	3	2	4	1	1	1	5	1	0	29
2	6	3	4	4	2	0	2	0	0	34
1	1	9	6	3	5	6	3	0	2	47
4	4	6	1	2	2	4	5	2	0	37
54	65	63	54	40	50	67	101	20	2	696
3,3	4,0	3,9	3,3	2,5	3,1	4,1	6,3	1,2	1	43,5

A	M	J	Jl	A	S	O	N	D	K ⁽⁷⁴⁾	Total
10	10	8	3	7	6	20	9	15	1	124
8	25	3	10	16	20	20	24	23	1	202
17	12	10	18	8	13	11	17	19	7	189
8	6	13	9	6	7	18	10	3	5	134
6	7	7	3	5	10	10	13	4	0	105
17	10	7	6	6	4	11	9	19	1	130
13	15	6	10	10	9	12	5	6	1	118
32	22	27	17	16	7	16	16	27	11	233
12	11	5	7	10	16	5	6	12	0	137
4	8	4	15	6	16	7	7	10	0	114
8	7	11	8	12	13	10	6	21	1	122
11	11	8	4	4	7	8	12	7	1	104
12	8	8	9	8	4	8	8	11	2	107
11	8	8	7	10	8	6	12	7	0	104
5	10	8	9	13	4	4	12	10	0	112
4	6	9	13	6	4	12	14	13	0	110
178	176	142	148	143	148	178	179	207	31	2145
11,12	11	8,87	9,25	8,93	9,25	11,12	11,18	12,93	1	134,08

lirés des tables des registres paroissiaux correspondent assez bien au schéma établi par Cl. Brueneel pour les campagnes brabançonnaises ⁽⁶⁹⁾, du moins pour 1747 : une très forte augmentation des décès pendant le premier semestre et une reprise de cette mortalité élevée à partir d'octobre. Il faut attendre le printemps 1748 pour constater une amélioration.

La "dysenterie" ⁽⁷⁰⁾ fut probablement un des facteurs les plus importants de ces décès. Cette maladie régnait généralement à la fin de l'été et au début de l'automne. "L'abus de boissons, la consommation d'eaux impures, l'excès de fruits, l'action directe de la chaleur ⁽⁷¹⁾ propice à la multiplication des germes, une hygiène rudimentaire, la prolifération des insectes" favorisaient l'apparition de la dysenterie qui se propageait beaucoup plus vite et plus loin en temps de guerre. Les logements, les rencontres dans les auberges ou les hôpitaux, les

contacts entre les soldats et les guides ou pionniers répandaient très rapidement la maladie. Il faut ajouter à ces facteurs la cherté des vivres et les restrictions alimentaires qui préparèrent le terrain aux épidémies ⁽⁷²⁾, particulièrement pendant l'hiver 1748.

L'action indirecte de la guerre fut donc loin d'être négligeable.

La guerre, dans son acception la plus courante, ne fut donc pas trop éprouvante pour la ville de Nivelles.

Evolution annuelle des naissances : indice par rapport à la moyenne : 185,62 = 100		Evolution annuelle des mariages : indice par rapport à la moyenne : 43,5 = 100		Evolution annuelle des décès : indice par rapport à la moyenne : 134,06 = 100	
1740	102,35	1740	87,35	1740	92,49
1741	90,50	1741	75,86	1741	150,87
1742	95,89	1742	140,23	1742	140,98
1743	97,51	1743	105,74	1743	99,95
1744	98,58	1744	85,05	1744	78,32
1745	95,89	1745	82,75	1745	96,97
1746	91,58	1746	91,95	1746	88,01
1747	97,51	1747	126,43	1747	173,80
1748	102,89	1748	110,34	1748	102,19
1749	98,58	1749	140,23	1749	85,03
1750	98,58	1750	119,54	1750	91,00
1751	114,21	1751	96,55	1751	77,57
1752	87,81	1752	66,86	1752	79,81
1753	102,89	1753	78,16	1753	77,57
1754	106,13	1754	108,04	1754	83,54
1755	119,06	1755	85,05	1755	82,05

velles. Certes, le siège de cette ville est digne d'être mentionné, mais aucun civil ne fut touché.

Vint ensuite l'occupation française. Elle impliquait avant tout pour les populations une présence indésirable dans leur vie de tous les jours, principalement à cause des logements. Les réquisitions furent, psychologiquement, moins difficiles à supporter. Les prestations des guides, miliciens et pionniers n'atteignirent qu'une fraction de la population, et les dégâts causés par les troupes furent minimes. Agriculteurs, artisans et commerçants purent tirer quelque profit de la présence des soldats, mais le consommateur eut à en souffrir puisque les prix augmentèrent. Si les finances de la ville furent le plus souvent en déficit, cette situation se limita strictement aux années de guerre. En réalité, l'occupation ne perturba pas la vie des habitants au point qu'on puisse en constater les conséquences sur la démographie.

La guerre de Succession d'Autriche fut sans doute l'une des guerres les moins cruelles pour les populations, même si la "guerre en dentelles" est "une légende - ou une exception" ⁽⁷⁵⁾, et si "toute la grâce de la noblesse française" n'a "pu faire oublier au peuple tout ce que cet éclat lui coûtait" ⁽⁷⁶⁾. Verheust semble avoir raison en affirmant la "douceur" de cette occupation "par rapport aux occupations précédentes et surtout à celles qui suivront, même à celles que nous connaissons" ⁽⁷⁷⁾. Dans l'Antiquité, les pays conquis étaient à la merci du vainqueur. Au Moyen Age, grâce à l'Eglise, le "droit de la guerre" fit son apparition.

et au XVII^e siècle, avec Grotius, ce droit devint une partie du "droit des gens". Les pratiques de la guerre comme celles dont Jacques Callot nous a transmis la vision, restèrent pourtant en vigueur pendant toutes les guerres de Louis XIV : la guerre devait être payante pour l'Etat. Mais au XVIII^e siècle, la logistique s'améliora, les mœurs changèrent et "les populations civiles gagnèrent en sécurité" ⁽⁷⁸⁾. L'organisation se perfectionna mais le nombre de troupes et le coût de chaque soldat allèrent croissant, en particulier lors des guerres de la Révolution et de l'Empire pendant lesquelles une régression s'opéra, principalement en raison des mauvais services de ravitaillement pour des masses d'hommes de plus en plus importantes. Et l'on sait ce que furent les guerres 1914-1918 et 1940-1945 pour les civils.

Henri Pirenne jugeait ainsi la guerre de Succession d'Autriche : "malgré le poids des réquisitions, l'occupation n'avait pas été trop dure à supporter" ⁽⁷⁹⁾. "Plaie d'argent" n'était "pas mortelle" ⁽⁸⁰⁾ : la ville de Nivelles et ses habitants réussirent à terminer cette guerre sans trop de préjudices ⁽⁸¹⁾.



"La Bataille de Fontenoy gagnée par le Roi Louis XV, 1745", E.F. d'A. BENOIST
(Copyright Bibliothèque royale Albert Ier, Bruxelles (Cabinet des Estampes))

- [1] Un bon nombre de rations est compris dans cette rubrique. Le receveur n'a pas toujours distingué le blé de l'approvisionnement fourni aux soldats.
- [2] A.G.R., V.N., 591.
- [3] B. Dans les dépenses en "nobles divers", on voit transparaître les exigences des commandants de garnison et des autres officiers supérieurs de Mouchy, de Vaux, de Brassin, du Châtelet, de Benaventure etc.
- [4] A.G.R., V.N., 808, n°26, 8 octobre 1745. Les 2 500 rations demandées par le marquis d'Armentières, maréchal de camp des armées du Roi, commandant à Aith, ne furent pas livrées, mais payées 2 469 livres 4 sols 8 deniers, monnaie de France, c'est-à-dire d'après la conversion opérée par le receveur, 1358 florins 7 sols, 12 deniers, argent courant de Brabant.
- [5] Les frais pour les travaux publics s'élevèrent à 1 609 florins en moyenne pendant les années 1740-1750, et pendant les années d'occupation à :
- | | |
|---------|------------------------------------|
| 1743-45 | 1 366 16 10 florins, sous, deniers |
| 1746-47 | 1 381 1-0 |
| 1747-48 | 1 284 9-18 |
| 1748-49 | 1898-17 16 |
- [6] Pour le montant total de 4 696 florins 1 sous et 4 deniers (A.G.R., V.N., 591-592). Ce chiffre représente la douzième partie des dépenses extraordinaires pour les armées de guerre 1744 à 1749, 52 552 florins, 16 sous, 9 deniers, vacations du Magistral et impôts non compris.
- [7] C'est les 3 200 florins de l'année 1747-1748 : paiement des réputationaux aux tempéris et d'une partie des écuries.
- [8] On trouve dans le liasse 1923 (A.G.R., V.N.) un total de 5 029 florins.
- [9] A.G.R., V.N., 1822.
- [10] A.G.R., V.N., 1842.
- [11] A.G.R., V.N., 1821, n°91, fol. 43. V.N., 592-593.
- [12] A.G.R., V.N., 1821, n°91, fol. 43. Ce chiffre est donné par le clerc juré Naret, mais ne se trouve pas comme tel dans les comptes de la ville où plusieurs espèces de dépenses sont mentionnées globalement.
- [13] A.G.R., V.N., 1821, n°91, fol. 42.
- [14] A.G.R., E.N., Carton, 318, lettre de Moreau de Belin aux Etats de Brabant, 31 octobre 1746.
- [15] A.G.R., V.N., 1821.
- [16] A.G.R., V.N., 1923, "Etat des frais soufferts par la ville de Nivelles" fol. 35, A.G.R., V.N., 92, fol. 98 v°, A.G.R., V.N., 1669, capitulation de 1747.
- [17] A.G.R., V.N., 1800-1805. Les montants sont donnés en florins, sous, deniers, argent courant de Brabant.
- [18] 73,18 % sans les indemnités des Etats, à Verviers (D. BERLAMONT, *Occupations militaires et finances urbaines des XVII^e et XVIII^e siècles*, l'exemple vervois, dans *Annales d'histoire régionale*, LXIII, 1972, n°14, p.54).
- [19] 15 % à Verviers.
- [20] 4,2 % à Verviers.
- [21] 43 400 florins en moins, car le Magistrat défraya les dépenses pour toute la guerre à 190 000 florins du prince (A.G.R., A.E.B., 1897). Mais ce chiffre global de 43 000 florins semble assez proche de la réalité, ainsi que les chiffres des dépenses réelles (unites données chaque année par le receveur, équivalant à la moyenne des dépenses annuelles des dix années antérieures et postérieures à la guerre (23 310 florins) ajoutée aux dépenses de guerre.

[1] A.G.R., V.N., 595 fol. 1 v°

[2] La situation à Huy était loin d'être identique : en 1752, le déficit s'élevait encore à 3 100 florins (N. ROUCHE, *Journal de l'entrée des troupes françaises, le 6 juillet 1747 et ce qui s'est passé à cet égard, dans Annales du cercle royal des sciences et belles-lettres* 1801, 1856, p.83).

Et dans les recettes et dépenses de Nivelles pendant les années de guerre

Années	Solde de l'année	Solde reporté
1743-44	+ 1723	+ 5478 florins
1744-45	- 8089	+ 7648
1745-46	- 6314	+ 1332
1746-47	+ 5288	+ 6820
1747-48	- 683	+ 5937
1748-49	- 5251	+ 588 (moins 568 fl. à du Châtelet)
1749-50	+ 10294	+ 10880

[22] Ph. CELMELLE, *Les impôts indirects comme taxes à la consommation à Nivelles au XVIII^e siècle*, Mémoire de licence, Université Libre de Bruxelles, 1962-1963, p.102, 63.

A.G.R., V.N., 92, fol. 51. Les augmentations restèrent en vigueur jusqu'en 1752-1753 pour la bière, et jusqu'en 1748 pour les "brandevins".

[23] A.G.R., V.N., 141, 92, fol. 63 v°

[24] Cf. A.G.R., A.E.B., 2018 : augmentation des prix du froment, du seigle, de l'avoine et de l'orge survenue en 1748-49.

[25] A.G.R., V.N., 586-602. Les montants sont exprimés en florins, argent courant de Brabant.

[26] G. BIGWOOD, *Les impôts généraux dans les Pays-Bas autrichiens*, Etude historique de la législation financière, Louvain, 1900, p.49-55. Depuis la fin du XVIII^e siècle, les vingtièmes frappèrent tous les revenus, mais surtout les revenus fonciers. Cette taxe servait à payer le subsidium. Trois vingtièmes du 15 pour cent de chaque revenu devaient être ainsi payés en impôts. En fait, la somme totale de chaque village évaluée en 1688, était restée inchangée, alors que les revenus des propriétaires s'élevaient énormément.

[27] A.G.R., V.N., 1201, cote des Etats de Brabant, bureau des aides, 11 avril 1746.

[28] En 1748 le montant des aides (ou table) fut de 1 488 florins, 6 sols, 11 deniers (A.G.R., V.N., 1201).

[29] L.P. GACHARD, *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3e série, 1700-1794, t.VI, Bruxelles, 1887, p.359. Chiffre valable pour la Flandre, le Brabant, le Hainaut, la province de Namur et Malines.

[30] A.G.R., V.N., 1578.

[31] Même si depuis 1745, il ne payait plus le subsidium, suite de trois quarts de vingtième donné à l'entretien de la Cour.

[32] A.G.R., V.N., 590-595. Montants en florins, sous, deniers, argent courant de Brabant.

1744-45-46-47 : 3 vingtièmes

1747-48 : 3 vingtièmes, un quart et un huitième de vingtième, et 2 vingtièmes et demi

1748-49 : 4 vingtièmes

1749-50 : 4 vingtièmes

La hausse du subsidium au profit de la ville vient de la capitulation : 18 vingtièmes du subsidium de l'année 1748 : 18 584 florins (A.G.R., V.N., 594).

[33] Il s'agissait d'une taxe sur les "dépêches de justice, les requêtes, écrits, documents et titres à servir en droit" (L.P. GACHARD, *Recueil des ordonnances*, t.VI, p.273).

[34] H. COULSTIER, *Dictionnaire universel des poids et mesures anciens et modernes, contenant des tables de mesures de tous les pays*, Bruxelles, 1840, p.6. Une aune équivalait à Bruxelles, à 130,02 lignes.

[35] L.P. GACHARD, *Recueil des ordonnances*, t.VI, p.319, 320. Les Français voulaient favoriser la consommation de vin de France, importée de France.

[36] Voir J. CEYSSENS, *En temps de guerre 1748-1749-1750*, dans *Leodard* 1907, n°10, p.138 et D. BERLAMONT, *Occupations militaires et finances urbaines*, p.70-80.

[37] *Journal historique de Verdun sur les mairies du temps*, Verdun-Paris, t.LXII, avril 1747, p.107. Les frais de pont, mois, queues et autres "vacations" ne pouvaient pas être payés par des emprunts.

[38] A.G.R., V.N., 92, fol. 49.

[39] A.G.R., V.N., 1921, n°81, fol. 43.

[40] L.P. GACHARD, *Recueil des ordonnances*, t.VI, p.449, 454. Sans doute est-ce pour cette raison que la même loi de la même année a été émise jusqu'en 1752.

[41] Voir A. HENNE, A. WALTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, t.I, Bruxelles, 1845, p.208. Le Conseil de Brabant rédigea un règlement "au nom du Roi" pour la levée et collecte par les Etats de cette province, d'une imposition régalée sur les personnes, les chevaux et les bestiaux, de la rédemption du droit sur la consommation du vin et de droits sur les foyers et cheminées" (L.P. GACHARD, *Recueil des ordonnances*, t.VI, p.330-331).

[42] Cette capitulation n'était donc pas une imposition nouvelle, mais plutôt "une nouvelle manière de répartir" le subsidium (L.P. GACHARD, *Recueil des ordonnances*, t.VI, p.331-341).

[43] A. HENNE, voir quelques points du texte.

la dame abbess de Nivelles : 600 florins

le mayeur de Nivelles : 78

échevins et receveurs : 24

artisans : 8

propriétaires pour chaque cheville (6,5 hectares) ou manouvriers et domestiques : 2

peuvres vivant de la table du Saint-Esprit : néant

femmes mariées : de 2 à 8 florins

cheval : 2 florins

bête à cornes : 1 florin, 12 sols

monnaie : 3 sols

cochon : 8 sols

foyers et cheminées : 10 sols



Abbréviations

- AEB, Archives ecclésiastiques du Brabant
- AGR, Archives générales du Royaume
- EB, États de Brabant
- VN, Ville de Nivelles

- [¹²] A.G.R. E.B. Registres, 1751. On avait ajouté la taxe du comte d'Arberg, du duc de Loos et du baron d'Oblesteyn (Cf. A.G.R. V.N. 137 et 188 et A.G.R. E.B. Carions, 208).
- [¹³] Cf. B. WALCHERS, Les capitulations du duché de Brabant en 1702 et 1747, une source genealogique manuscrite, dans *Le Parchemin* 1978 n° 194, p. 79. Il importe d attirer l'attention du chercheur sur le fait que la capitulation de 1747 émanait non du souverain légitime mais de l'occupant occasionnel, Louis XV () résolu à rendre les Pays Bas lors de la paix () et à profiter au maximum de nos riches provinces.
- [¹⁴] Pourcentages réalisés à partir des chiffres donnés par P. LÉONARD, *Etude de la févée des capitulations brabançonnaises aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Mémoire de licence Université Libre de Bruxelles, 1964-1965, p. 62.
- [¹⁵] P. LÉONARD, *Etude de la févée*, p. 84.
- [¹⁶] A.G.R. E.B. Carions, 319^e, 20 janvier 1748.
- [¹⁷] A.G.R. E.B. Registres, 67, 20 octobre 1747.
- [¹⁸] L. P. GACHARD, *Recueil des ordonnances*, t. VI, p. 336. Dix écus valaient 25 florins.
- [¹⁹] P. LÉONARD, *Etude de la févée*, p. 82, 88.
- [²⁰] R. P. R. MOIS, *Introduction à la démographie historique dans les villes d'Europe du XIVe au XVIIIe siècle*, Louvain, 1954-1956, 3 vol., (Col. Université de Louvain, Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 4e série, I, II, III), t. II, p. 262.
- [²¹] R. P. R. MOIS, *Introduction à la démographie historique*, t. II, p. 470. Suite à la disparition des registres parois- siaux, leur nombre est devenu tout à fait impossible à connaître.
- [²²] Les enteris ficués étaient recueillis par les autorités de la ville et placés chez des particuliers qui recevaient une indemnité, c'est-à-dire une pension alimentaire et des vêtements. On constatait chez ces enfants, presque toujours bien nourris, un très faible, une très grande mortalité. Voir P. BONENFANT, *Le problème du paupérisme en Belgique d'après l'Ancien Régime*, Bruxelles, 1934, (Col. Académie Royale de Belgique, classe des Lettres et des Sciences morales et politiques, mémoires, B°, 2e série, I, XXXV), p. 213.
- [²³] 512 florins, 1 sol, 6 deniers en 1748-49 et 481 florins, 18 sols en 1740-41 (Voir les Comptes de la ville).
- [²⁴] A.G.R. V.N. 183 pour 1717-1774.
- [²⁵] Ces indemnités variaient pour chaque enfant, non en fonction de leur âge, mais de la personne qui les soignait.
- | Années | Moyennes par mois |
|---------|--|
| 1743-44 | 4-0-0 florins, sous deniers, argent courant de Brabant |
| 1744-45 | 4-0-0 |
| 1745-46 | 3-10-10 |
| 1746-47 | 3-7-6 |
| 1747-48 | 3-6-3 |
| 1748-49 | 3-6-3 |
| 1749-50 | 3-5-0 |
- (A.G.R. V.N. 589-595 Comptes de la ville).
- [²⁶] R. P. R. MOIS, *Introduction à la démographie historique*, t. II, p. 262.
- [²⁷] Registres paroissiaux, m. C.M. 53-54, Tables B.M.D. 1580-1796.
- [²⁸] Mois inconnu.
- [²⁹] R. P. R. MOIS, *Introduction à la démographie historique*, t. II, p. 211 et 469.
- [³⁰] A.G.R. V.N. 93, registres des résolutions du Magistrat. Nos Français ont payé des droits de bourgeoisie après s'être mariés, et un sans avoir fait. A la fin de la guerre. On trouve encore une inscription de ce type en 1758, puis plus aucune pour tout le registre qui continue jusqu'en 1763.
- [³¹] A.G.R. V.N. 101-54, 80, V.N. 83, 10, 4, 5, 5 v°, 25 v°, 66 v°, 72, 142.
- [³²] Registres paroissiaux, m. C.M. 54, Tables B.M.D. 1580-1796.
- [³³] Mois inconnu.
- [³⁴] R. P. R. MOIS, *Introduction à la démographie historique*, t. II, p. 466.
- [³⁵] Aucune mesure sanitaire n'a été prise par le Magistrat pour enrayer une épidémie, et les notes éventuelles des curés ont disparu avec les registres paroissiaux dans l'incendie de 1940.
- [³⁶] Cf. BRUNEEL, *La mortalité dans les campagnes, le duché de Brabant aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Louvain, 1977, (Col. Université de Louvain, Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 4e série, t. VI), p. 263-264.
- [³⁷] Cf. M. MEUS, Les rythmes habituels et les moments exceptionnels de mort sous l'Ancien Régime, *La région de l'Escaut*, 2 vol., t. II, p. 100-107 et H. ROUCHE, *Journal de l'histoire des troupes*, ..., p. 143, pour la ville de Huy.
- [³⁸] J'ai fait particulièrement chaud pendant l'été 1747. Voir H. PRINCE, *Observations sur les maladies des armées dans les camps et dans les garnisons*, Paris, 1755, 2 vol., t. I, p. 89.
- [³⁹] Cf. BRUNEEL, *La mortalité*, p. 342, 345 et 521, tableau 154.
- [⁴⁰] Registres paroissiaux, m. C.M. 55, Tables B.M.D. 1580-1796.
- [⁴¹] Mois inconnu.
- [⁴²] H. ROUCHE, Les variations de la peste française à l'égard des pays occupés, 1792-1815, dans *Occupants, résistants, 1792-1815, Colloque de Bruxelles, 29 et 30 janvier 1980*, Bruxelles, s.d. (1980), (Col. Centre d'histoire économique et sociale), p. 17.
- [⁴³] L. DE VILLI, L'occupation des Pays Bas autrichiens par les armées de Louis XV (1744-1748), Mémoire de licence, Université Libre de Bruxelles, 1959-1960, p. 143, 148. La noblesse nivelloise traitait avec des officiers supérieurs français. Le comte d'Arberg par exemple, s'adressait à l'impératrice de Brabant au camp de Fenny (A.G.R. V.N. 92, 100 v°).
- [⁴⁴] E. VERHEUST, *Courtes sous Louis XV, la févée des infirmes de 1742*, dans *Mémoires du cercle royal historique et archéologique de Couilleux*, t. XXXV, 1985, p. 14.
- [⁴⁵] H. VAN HOUTTE, Les occupations étrangères sous l'Ancien Régime, dans 1980, 2 vol., (Col. Recueil de travaux publiés par la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Gand, t. XXX, XLVI, 1), p. 140.
- [⁴⁶] H. VERHEUST, *Histoire de Belgique, XV de la révolution française à la fin de la guerre aux Pays Bas*, t. II, p. 140.
- [⁴⁷] E. VERHEUST, *Courtes sous Louis XV*, p. 16.
- [⁴⁸] Grâce en grande partie à l'indulgence des autorités de la ville, mais leurs registres sont tous Français ou dans leurs mesures de sécurité publique (A.G.R. V.N. 30, 10, 16, 40 v°, 41 v° etc.).